

## SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

### Une immersion dans la différence

Une quarantaine d'enfants de deux écoles, une sur le Plateau Mont-Royal et l'autre dans une réserve montagnaise sur la Côte nord, vivent une expérience culturelle unique.

Page B-1

## Le président Bush appelle au contrôle des ventes d'armes au Proche-Orient

COLORADO SPRINGS (AFP) — Deux mois après la fin de la guerre du Golfe, le président américain George Bush a appelé hier tous les pays du Proche-Orient et du Maghreb à renoncer à la course aux armes de destruction de masse et les principaux pays fournisseurs de cette région à la retenue dans la vente d'armements conventionnels.

Cette initiative, que M. Bush exposait hier dans un discours sur son concept de nouvel ordre international devant l'Académie des Forces aériennes américaines à Colorado Springs (Colorado), prévoit un gel de la production, de l'acquisition et des essais des missiles sol-sol capables de porter des armes de destruction de masse (nucléaires, chimiques et biologiques), a indiqué la Maison-Blanche. Elle n'a pas précisé la portée des missiles concernés. Des responsables américains avaient auparavant indiqué qu'il s'agissait de ceux ayant une portée de plus de 150 km.

M. Bush a demandé aux principaux fournisseurs d'armes du Proche-Orient, qui sont aussi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (outre les États-Unis, l'URSS, la Chine, la France et la Grande-Bretagne) de se réunir

apidement afin d'adopter des règles « pour la retenue dans les transferts déstabilisateurs d'armes conventionnelles » et de destruction de masse, notamment une notification mutuelle des ventes d'armes, a ajouté la présidence américaine dans un communiqué. La France a accepté d'être l'hôte de la première réunion, a-t-elle précisé.

90 % des armes vendues au Proche-Orient au cours des dix dernières années (un marché de 200 milliards \$) provenaient de ces cinq pays.

Dévoilée après de longues consultations avec les Alliés des États-Unis et les pays du Proche-Orient, cette initiative avait été promise le 6 mars dernier par M. Bush, qui avait affirmé dans un discours au Congrès vouloir saisir l'occasion de la victoire alliée sur l'Irak pour relever le défi de la course aux armements dans la région.

« La situation actuelle au Proche-Orient présente des dangers et offre des occasions qui sont uniques », a expliqué hier la Maison-Blanche. Elle a souligné que « le soutien des pays exportateurs et importateurs d'armes sera essentiel au succès de cette initiative ».

Voir page A-4 : Bush

## Les médecins se font conciliants

3000 « sarraus blancs » défilent malgré tout devant l'Assemblée nationale

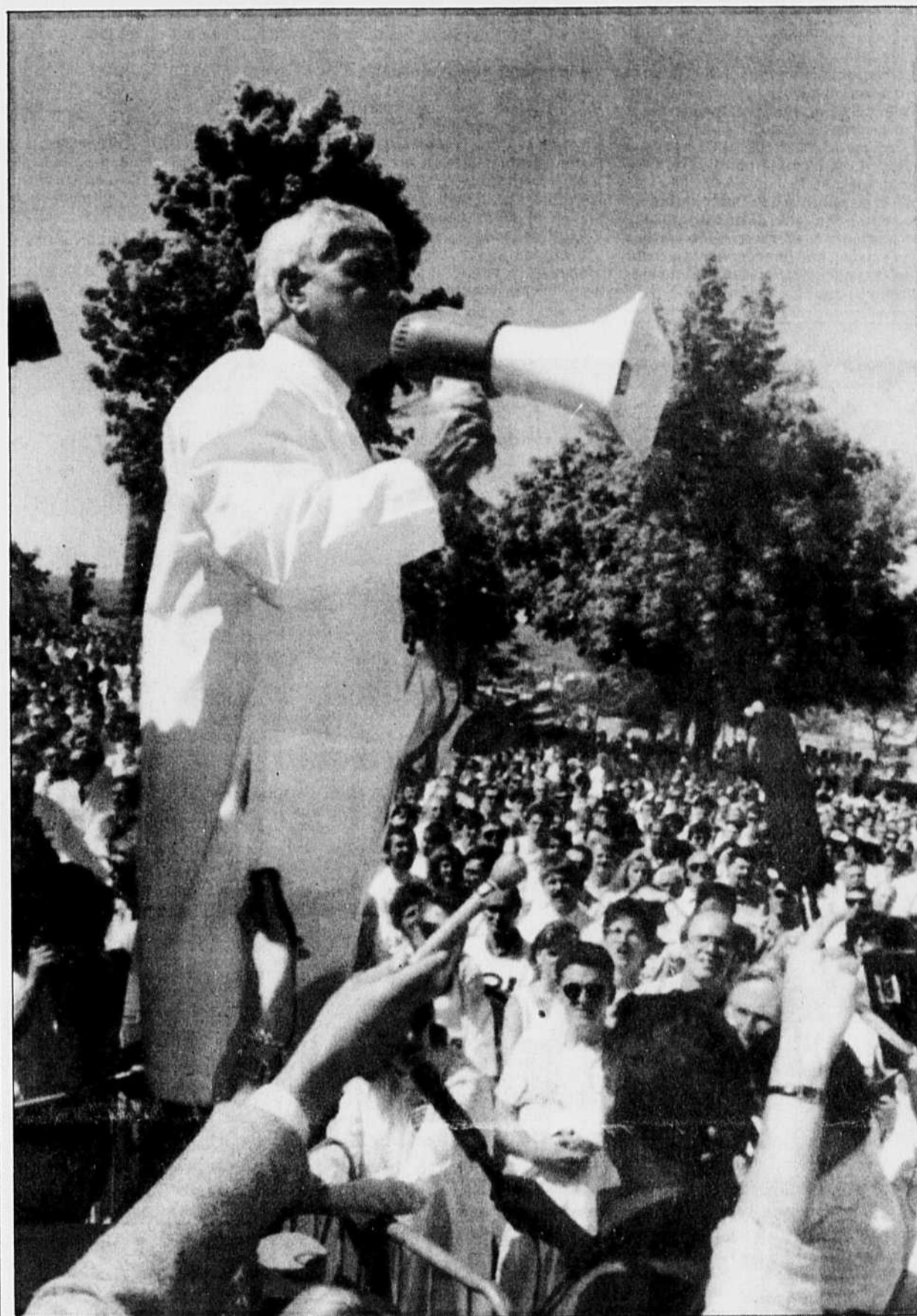


PHOTO PC

### Marée blanche

Une mer de sarraus blancs a déferlé hier sur la colline parlementaire pour protester contre la réforme de la Santé qu'entend administrer Marc-Yvan Côté à la profession médicale. Le Dr Clément Richer, représentant des omnipraticiens, a pris la parole aux portes de l'Assemblée nationale devant plus de 3000 médecins.

Michel Venne

de notre bureau de Québec

QUELQUE 3000 médecins, dont plusieurs vêtus de leur très caractéristique sarrau blanc, ont manifesté très calmement, hier, devant l'Assemblée nationale contre la réforme de la santé du ministre Côté. Mais le ton de leur porte-parole, du moins auprès des journalistes, fut plutôt conciliant. Celui du ministre aussi.

Le représentant des quatre fédérations de médecins de la province, le Dr Clément Richer, ne réclame plus en effet le retrait de l'ensemble du projet de loi 120. « Il y a moyen de s'entendre très certainement » avec le ministre, dit-il aux journalistes après la brève manifestation, si M. Côté est prêt à considérer un moratoire « peut-être pas sur l'ensemble du projet de loi ». Les médecins, dit-il, pourraient se satisfaire de la « mise en veilleuse », jusqu'à l'automne, le temps de proposer des solutions de rechange, des articles qui concernent « l'aspect médical » de la réforme.

Le porte-parole des 18 000 médecins du Québec reconnaît que parmi les 19 propositions d'assouplissement que lui a présentées lundi le ministre, lors d'une rencontre privée à Trois-Rivières, « il y en a qui ont pour effet de nous ramener tranquillement vers le statu quo ». Ce qui est bien mais encore insuffisant pour la profession médicale.

L'entente n'est pas imminente, a-t-il martelé, craignant que le message de détermination que voulaient adresser les manifestants au gouvernement soit relégué aux oubliettes. Mais le dialogue se poursuit et « il y a peut-être moyen d'en arriver à quelque chose de raisonnable ».

Ces propos contrastent avec le discours livré en début d'après-midi aux manifestants rassemblés au Centre municipal des congrès. Les assouplissements de M. Côté, « des boutilleries, des bébelles » qui ne dupent personne, lance le président de la Fédération des résidents et internes, le Dr Jean-Hugues Brassard. Au surplus, c'est contre « toute la philosophie technocratique » qu'il y a derrière le projet de loi, dit-il, « une philosophie qui détruira notre système de santé, que nous luttons ».

Rappelons que les médecins reprochent essentiellement au projet de réforme de leur retirer des pouvoirs pour les remettre à des technocrates du ministère de la Santé et de nier leur droit de s'établir là où ils le désirent par des mesures sévères visant à combler un manque d'effectifs dans certaines régions et établissements.

Le ministre Marc-Yvan Côté a déjà corrigé plusieurs de ces aspects de la réforme par des amendements. Notamment, les médecins pourront siéger aux conseils d'administration.

Voir page A-4 : Médecins

## Développement régional: Benoît Bouchard confirme, le Bloc et les libéraux fulminent

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

PROVOCATION, camouflage, ingénierie : le Parti libéral et le Bloc québécois s'arrachent le dictionnaire des épithètes, hier, pour dénoncer le projet d'un ministère fédéral du développement régional québécois.

En pleine tempête aux Communes, le ministre Benoît Bouchard a confirmé les intentions du gouvernement tout en maintenant que son futur ministère fédéral du développement régional québécois n'augure rien de nouveau en provenance d'Ottawa. « Il n'est pas question de changer quoi que ce soit à la nature de ce que je faisais jusqu'à maintenant, se défend-il. C'est un mécanisme pour agir plus rapidement. »

Mais seuls ses propres députés avaient du bien à dire, hier, de la création d'un tel ministère. Jean Chrétien dénonce en effet ce qu'il voit comme un « exercice de relations publiques », qui n'annonce aucune volonté réelle du gouvernement d'Ottawa d'en faire davantage pour le Québec.

Le député André Ouellet va plus loin. Il parle de « provocation ». « Pourquoi vient-il avec ces gros sabots mettre son empreinte dans un

domaine dont les Québécois veulent unanimement qu'il se retire ? » a-t-il demandé.

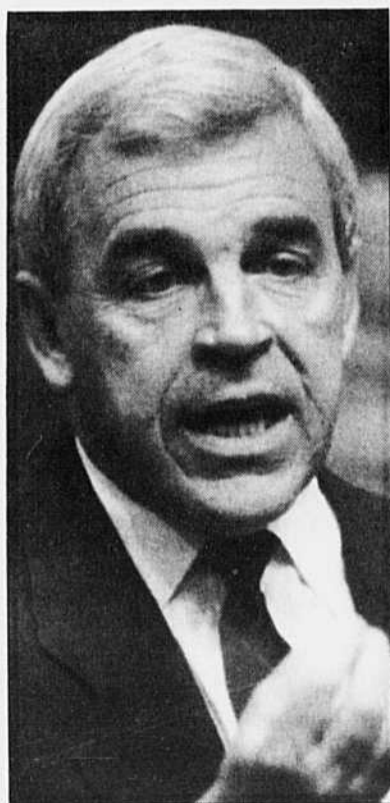
Quant au Bloc québécois, il estime qu'Ottawa se prépare une cagnotte en vue de la campagne référendaire. « La guerre des drapeaux recommence », lance le leader parlementaire du Bloc, Jean Lapierre, tandis que son chef, Lucien Bouchard, parle d'une opération de « saupoudrage pour attiser la faveur québécoise pendant les mois qui précéderaient un référendum. »

Mais le ministre Benoît Bouchard maintient que son gouvernement procède à une simple « mesure administrative ». Des explications du ministre en Chambre hier, il ressort que :

■ Le ministère qui sera constitué ne sera doté ni de nouveaux fonds, ni de nouveaux objectifs. « Il s'agit d'un mécanisme plus efficace », dit le ministre qui ajoute que « créer une structure administrative n'oblige pas à mettre de nouveaux fonds. »

■ En cette époque constitutionnelle délicate, le gouvernement du Québec n'a pas été consulté. « Quand le gouvernement fédéral définit ses structures, je ne vois pas en quoi il doit consulter les provinces », estime Benoît Bouchard.

Voir page A-4 : Développement régional



Benoît Bouchard

## Péquistes et libéraux dénoncent l'intrusion fédérale en éducation

### Le Québec a la responsabilité première du développement régional, dit Bourassa

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec doit avoir la responsabilité première en matière de développement régional.

C'est ce que le premier ministre s'est contenté de dire à l'Assemblée nationale, hier, en réponse aux questions du chef de l'opposition officielle, M. Robert Bourassa refuse toutefois de condamner le projet d'Ottawa - la mise sur pied d'un ministère du développement régional québécois - tel que révélé hier par LE DEVOIR, ayant plutôt appris « qu'aucune décision n'avait été prise à cet égard par le gouvernement fédéral ».

Par contre, ministres et députés libéraux se sont joints à leurs collègues péquistes pour adopter, dans un vote de 85 contre 3 (les trois députés du Parti Égalité présents en fin d'avant-midi) la motion présentée par le whip de l'opposition et député de

Lac-Saint-Jean condamnant « la volonté inacceptable du gouvernement fédéral, exprimée par le Discours du Trône, à l'effet de s'immiscer davantage dans les secteurs de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre relevant de la compétence exclusive du Québec ». La motion de M. Jacques Brassard fait aussi état de la désignation d'un ministre responsable de la fixation d'objectifs pancanadiens dans ces domaines (M. Bernard Valcourt). Elle demande au gouvernement du Québec de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour faire échec à cette ingérence.

Pour sa part, M. Jacques Parizeau a demandé au premier ministre s'il était au courant de cette nouvelle « intrusion fédérale », en matière de développement régional, et ce qu'il en pensait.

M. Bourassa répond que sa position est claire sur les deux points du jour : il faut respecter la compétence du Québec dans les questions d'éducation. « Notre position est la même,

n'a pas changé vis-à-vis de la responsabilité première que doit avoir le gouvernement du Québec dans la question de développement régional. » Il ajoute toutefois qu'il n'a pas vérifié, au plan politique ou ministériel, l'information véhiculée par LE DEVOIR. « J'ai eu une communication, par ailleurs, au niveau des hauts fonctionnaires, laquelle communication, et je la donne sous toute réserve, disait qu'aucune décision n'avait été prise à cet égard par le gouvernement fédéral. »

M. Parizeau se surprenant de cette réponse vague, le premier ministre répond cette fois : « Quelle que soit l'attitude du gouvernement fédéral au niveau des hauts fonctionnaires et au niveau politique, la position du gouvernement du Québec n'a pas changé sur le fait que le développement régional est une responsabilité première du gouvernement du Québec. » Le chef de l'opposition note que le rapport Allaire adopté par le Parti libéral parle plutôt de

Voir page A-4 : L'intrusion

## CAHIER SPÉCIAL

# TROISIÈME ÂGE ET SANTÉ

PARUTION LE 14 JUIN DANS LE DEVOIR

Un dossier spécial où il sera question du bien-être des personnes âgées, de gérontologie, des approches alternatives en santé, du stress à la retraite, des centres d'accueil, des universités du troisième âge.

Réservation publicitaire: 842-9645  
Date de tombée: 6 juin

# Ciaccia va réaffirmer à Washington les convictions fédéralistes du Québec

Maurice Girard  
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Pour dissiper tout malentendu sur l'orientation constitutionnelle du parti de la majorité à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires internationales est venu réaffirmer, hier, les convictions fédéralistes du gouvernement du Québec.

« Nous sommes fédéralistes, nous sommes Canadiens. Le gouvernement du Québec s'est engagé à renouveler le fédéralisme canadien et nous nous sommes engagés à garder le Québec à l'intérieur du Canada », a déclaré M. John Ciaccia, qui effectuait une deuxième visite officielle dans la capitale américaine en moins d'un mois.

Ce séjour à Washington n'avait pas comme objectif, précisait son entourage, de faire contrepoids à la tournée américaine du chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques Parizeau, ni de rassurer les

Américains sur l'avenir de la fédération mais plutôt d'informer les interlocuteurs du Québec sur la position du Parti libéral. En somme, de lever les ambiguïtés si des déclarations passées en avaient fait apparaître.

Au cours des dernières semaines, a affirmé M. Ciaccia, « il y a eu des développements qui nous rendent prudemment optimistes » sur l'avenir du pays, dont il a parlé avec affection au National Press Club, reprenant les propos du candidat républicain George Bush aux élections présidentielles américaines de 1988 en disant que le Canada était devenu avec l'âge « un pays plus humain et plus compatissant ».

Au credo fédéraliste qu'il a prêté devant quatre auditoires différents, le ministre a fait état à chaque fois de la possibilité de l'indépendance, que le Parti libéral ne retient pas comme solution privilégiée. « Nous ne faisons pas le procès du Canada en tant que pays, mais plutôt du système politique canadien », a-t-il dit

devant un parterre de journalistes, beaucoup plus nombreux qu'à la dernière conférence de presse donnée à Washington par M. John Turner, qui signait alors sa sortie américaine comme chef du Parti libéral du Canada.

En plus des rencontres de presse, le ministre québécois des affaires étrangères a pris la parole devant trois groupes: le Carnegie Endowment for International Peace, le Conseil atlantique des États-Unis et l'American Enterprise Institute. En matinée, il a accordé une interview au journaliste de la télévision Eric Engberg, qui sera diffusée à l'émission Nightwatch de la chaîne CBS.

À chaque occasion qui lui était donnée, M. Ciaccia a mis ses auditoires en garde contre ce qu'il a appelé « les informations de seconde main » véhiculées par la presse américaine, qui parle depuis des mois de l'inevitable de l'indépendance du Québec. Comme pour lui donner raison, la chaîne télévisée de nouvelles continues CNN diffusait en après-midi à

son émission World Report un reportage sur les conséquences de la séparation du Québec.

C'est une possibilité, convient le ministre, mais la chose est loin d'être acquise. De toute façon, devait-il répondre au journaliste du New York Times, peu importe l'issue du débat, « nous allons oeuvrer à maintenir la stabilité économique et l'accord de libre-échange ».

En entrevue, M. Ciaccia a convenu que depuis les années 1970, les Américains se montraient plus ouverts à l'endroit du Québec. Ils le seraient encore plus cette fois-ci parce que « le débat est plus serein et la sérénité attire la sérénité », dit-il en se donnant en exemple.

À un peu plus d'un an de l'échéance référendaire, les Américains comprennent que le nationalisme québécois peut déboucher sur l'alternative du fédéralisme renouvelé ou de l'indépendance. « Mais ils savent que nous, le Parti libéral, préférons le nationalisme qui s'exprime dans le fédéralisme. »

# Étude d'impacts sur les rejets de l'incinérateur Des Carrières

Louis-Gilles Francoeur

Les impacts des rejets de dioxines et de furannes de l'incinérateur Des Carrières sur la santé des Montréalais de l'Est seront évalués par le Dr Gaëtan Carrier, un spécialiste du Département de santé communautaire Maisonneuve-Rosemont qui vient de publier un important ouvrage sur les risques de cancer associés à la présence de ces molécules dans l'environnement.

C'est ce qu'a confirmé hier au DEVOIR le Dr Carrier qui pense avoir terminé son rapport d'ici trois semaines à la lumière des données contenues dans le rapport publié lundi par la ville de Montréal sur la performance de son incinérateur.

Selon les données publiées par la ville, le vieux incinérateur dépasse de neuf fois les objectifs de rejets fixés par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement en attendant que le Canada se dote de normes réglementaires contraignantes. Ce taux d'émissions maximales est fixé à 0,5 nanogrammes par mètre cube d'air, soit l'équivalent d'une demi-partie par trilliard.

En publiant ces résultats, Montréal a pris bien soin de dire que les rejets du vieux incinérateur, même équipés de filtres, sont conformes aux normes de la Communauté urbaine pour des hydro-carbures aromatiques polycycliques (HAP), pour les chlorobenzènes et l'acide chlorhydrique. La CUM, dont les normes sont en voie de révision, n'a aucune norme, comme le Canada et les États-Unis, sur les dioxines et furannes dont tous les gouvernements découvrent les dangers depuis quelques années.

La ville a demandé au DSC de l'Hôpital Saint-Luc d'évaluer les impacts potentiels des rejets de dioxines et de furannes parce que c'est cette institution qui a autorisé sur le site d'incinération. Mais Saint-Luc a décidé de confier cette tâche au Dr Carrier, du DSC voisin, en raison de sa spécialité et du fait que le territoire du DSC Maisonneuve-Rosemont est sous le vent des cheminées de l'incinérateur.

Le Dr Carrier n'exclut pas de devoir obtenir des informations additionnelles pour appliquer avec précision le modèle prédictif qu'il présente dans son récent livre sur les dioxines et furannes. Ce modèle permet de prédire, selon le spécialiste, les conséquences de rejets atmosphériques dans un milieu donné, sur la santé des humains et des animaux.

Les travaux du Dr Carrier l'ont amené à regarder avec beaucoup de circonspection le recours de plus en plus fréquent aux incinérateurs pour éliminer les déchets des villes.

« Il faut, dit-il, environ un incinérateur par million de personnes si on choisissait strictement cette filière en raison de la rareté croissante des sites d'enfouissement. Il en faudrait donc environ 27 pour le Canada, 200 pour l'ensemble de l'Amérique du Nord et environ 200 autres pour l'Europe. On peut imaginer ce que cela signifie globalement si on considère que chaque incinérateur brûle en moyenne 300 000 tonnes de déchets par année. Le papier représente 40 % de ce total: imaginez ce qu'on brûle comme arbres quand on considère qu'une tonne de papier brûlé équivaut à brûler 20 arbres. Ce n'est pas une solution à long terme. Il faut aller carrément vers une réduction à la source de nos déchets. »

# Les juristes de l'environnement réclament une révision du projet de loi sur les mines

Louis-Gilles Francoeur

LE PROJET de loi sur les mines présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, doit être modifié pour ne pas empiéter sur la Loi de l'environnement, ce qui profiterait principalement aux pollueurs.

C'est ce que demande, dans son mémoire rendu public hier, le Centre québécois du droit de l'environnement, un organisme qui regroupe plusieurs des principaux spécialistes québécois du droit environnemental. Le centre a fait connaître sa position puisqu'il n'y aura pas de commission parlementaire sur ce projet de loi, semble-t-il.

Le Centre estime que dans sa facture actuelle, le projet de loi ouvre une brèche importante dans les pouvoirs accordés en 1988 par l'Assemblée nationale au ministre de l'Environnement pour lui conférer une autorité totale en matière de gestion des eaux et des cours d'eau québécois. Depuis, la Loi de l'environnement oblige quiconque veut jouer dans un cours d'eau, quelle que soit l'importance de son projet, d'obtenir préalablement une autorisation du sous-ministre après une évaluation minimale de ses impacts environnementaux.

Or le projet de loi sur les mines contient déjà une disposition censée protéger les exigences que le ministre de l'Environnement peut imposer aux mines avant qu'elles n'ouvrent leurs portes. Mais cet article,

censé protéger l'autorité globale de la Loi de l'environnement sur les écosystèmes, ne couvre pas les autres pouvoirs accordés à Mme Bacon sur les activités minières... dans les cours d'eau!

Il en résulte, soutiennent les procureurs environnementaux, qu'on prétendra facilement — une façon pour certains de dire qu'ils ne se gêneront pas de le faire — que la loi des mines prime sur celle de l'environnement en ce qui a trait au milieu hydrique.

Mme Bacon confirmait récemment au DEVOIR qu'elle n'hésiterait pas à amender son projet de loi s'il devait avoir pour effet d'amputer la Loi de l'environnement. Ce qui sera le cas, selon les spécialistes du droit environnemental.

Les avocats décochant au passage une flèche au gouvernement en s'insurgeant contre sa « dangereuse tendance de partager au plan juridique les pouvoirs du ministère de l'Environnement dans des secteurs économiquement importants », généralement au profit des ministères promoteurs d'activités économiques.

Que l'on partage, voire que l'on délègue les pouvoirs du ministre de l'Environnement, cela se conçoit, à leur avis. Mais le pouvoir décisionnel doit demeurer l'apanage du ministre de l'Environnement, « un camouflet qui vise au passage des projets de loi comme celui sur les Forêts où les pouvoirs du ministre de l'Environnement ont été carrément cédés au ministre des Forêts. »

# Jean-Paul II nomme 22 nouveaux cardinaux

CITÉ DU VATICAN (AP) — Le pape Jean-Paul II a nommé hier 22 nouveaux cardinaux.

Le Saint Père a également révélé le nom d'un cardinal qu'il avait nommé secrètement (*in pectore*) en 1979: il s'agit de Mgr Ignatius Gong Pinmei, évêque de Shanghai, qui a passé 30 ans dans les geôles du régime communiste chinois. Âgé de 89 ans, le cardinal Pinmei vit aujourd'hui aux États-Unis.

Le prélat chinois était en prison lorsque le pape l'a nommé cardinal. La nomination « in pectore » est une pratique utilisée par les souverains pontifes pour ne pas exposer à de plus grandes persécutions des prélats vivant sous des régimes totalitaires ou en butte à une exclusion politique.

Deux autres prélats nommés cardinaux mercredi — de Roumanie et de Tchécoslovaquie — ont été emprisonnés sous les anciens régimes communistes.

« Certains ont payé d'un prix élevé de souffrances leur fidélité à Dieu et à l'Église », a dit Jean-Paul II après avoir lu les noms des nouveaux cardinaux au cours de son audience générale. Le Saint Père a annoncé que les nouveaux promus seraient officiellement élevés à la pourpre cardinalice lors d'un consistoire qui se tiendra le 28 juin au Vatican.

La liste des 22 nouveaux cardinaux:

1. Archevêque Angelo Sodano (Italie), secrétaire d'État au Vatican.
2. Archevêque Alexandru Toadea, de l'archidiocèse de Fagaras et Alba Julia (Roumanie).
3. Archevêque Pio Laghi (Italie), préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique.

4. Archevêque Edward Cassidy (Australie), président du Conseil pontifical pour l'unité des chrétiens.

5. Archevêque Robert Coffy (France), de Marseille.

6. Archevêque Frederic Etsou-Nzabi-Bamungwabi (Zaïre), de Kinshasa.

7. Archevêque Nicolas de Jesus Lopez Rodriguez (République Dominicaine), de Santo Domingo.

8. Archevêque José Sanchez (Philippines), secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples.

9. Mgr Virgilio Noe, responsable des cérémonies liturgiques à la Basilique Saint-Pierre.

10. Archevêque Antonio Quarracino (Argentine), de Buenos Aires.

11. Mgr Fiorenzo Angelini (Italie), président du Conseil pontifical de la pastorale des services de santé.

12. Archevêque Roger Michael Mahony (USA), de Los Angeles.

13. Archevêque Juan Jesus Posadas Ocampo (Mexique), de Guadalajara.

14. Archevêque Anthony Joseph Bevilacqua (USA), de Philadelphie.

15. Archevêque Giovanni Saldarini (Italie), de Turin.

16. Archevêque Cahal Brendan Daly, d'Irlande du Nord, à Armagh.

17. Mgr Camillo Ruini, vicaire papal de Rome.

18. Evêque Jan Chryzostom Korec (Tchécoslovaquie), de Nitra.

19. Evêque Henri Schwery (Suisse), de Sion.

20. Evêque Georg Maximilian Sterzinsky (Allemagne), de Berlin.

21. Mgr Guido Del Mestri (Yougoslavie), ancien nonce apostolique.

22. Père P. Paolo Dezza (Italie), académicien jésuite.

**HÂTEZ-VOUS!**

**DE NOS JOURS, ÉPARGNER C'EST UNE OBLIGATION**

## LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

De nos jours, épargner c'est une obligation et ce qu'il vous faut, c'est un moyen d'épargne qui s'adapte à vos besoins comme les obligations d'épargne du Québec!

En vente du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin 1991

Du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin 1991, achetez vos nouvelles obligations d'épargne du Québec dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, certaines sociétés d'assurance, ainsi que chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Un moyen d'épargne accessible

Les obligations d'épargne du Québec sont disponibles en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Vous pouvez les acheter par le mode Épargne-salaire ou au comptant. Le paiement de tout achat peut être daté du 1<sup>er</sup> juin 1991, date à laquelle les nouvelles obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

Le mode Épargne-salaire: épargnez selon vos moyens

Le mode Épargne-salaire des obligations d'épargne du Québec est un moyen simple, efficace et surtout accessible d'accumuler de l'argent. Vous pouvez amasser ainsi petit à petit un capital à la mesure de vos moyens, sans le moindre effort.

Par exemple, 23 retenues d'environ 45,00 \$ chacune, prélevées aux deux semaines, vous permettraient de détenir à la fin de l'année une obligation de 1 000 \$.

Renseignez-vous auprès de votre employeur sur le mode Épargne-salaire des obligations d'épargne du Québec.

Un moyen d'épargne compétitif

Grâce à l'intérêt simple ou composé, votre argent travaille pour vous jour après jour. Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt concurrentiel ajusté chaque année au taux du marché. Avec les obligations d'épargne du Québec votre argent rapporte plus que dans un compte d'épargne.

En vente jusqu'au 1<sup>er</sup> juin

**8 1/2%**

la première année

Les nouvelles obligations portent un taux d'intérêt de 8,5% pour la première année. Le taux de 8,5%, en vigueur jusqu'au 31 mai 1992, s'applique aussi aux obligations émises depuis 1985. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées.

Les émissions effectuées entre 1980 et 1984 ne sont pas touchées par cet ajustement de taux, puisque les obligations émises en 1980, 1981 et 1982 rapportent déjà un taux minimum garanti de 10,5% par année jusqu'à leur échéance, tandis que celles qui ont été émises en 1983 et en 1984 rapportent un taux minimum garanti de 8,5% par année jusqu'à leur échéance. Les émissions antérieures à 1980 sont échues et ne portent donc plus intérêt.

Échangez-les sans tarder pour les nouvelles obligations.

Vous voulez réduire vos impôts? Les obligations d'épargne du Québec constituent un choix logique, surtout si vous optez pour l'intérêt composé, puisque vous pouvez les placer dans des régimes non imposables comme les régimes d'épargne-retraite et d'épargne-études autogérés. Par ailleurs, l'intérêt simple vous est payé annuellement par chèque ou par virement automatique à votre compte.

Un moyen d'épargne plus flexible que jamais

Avec les obligations d'épargne du Québec, la pleine valeur de votre capital est disponible en tout temps.

NOUVEAU: dorénavant, les intérêts s'accumulent sur une base quotidienne plutôt que mensuelle. Dès le 1<sup>er</sup> juin 1991, toutes vos obligations d'épargne du Québec non échues rapporteront de l'intérêt pour chaque jour écoulé jusqu'à la date de l'encaissement. Vous pouvez donc encaisser vos obligations n'importe quel jour du mois et toucher le plein montant de vos intérêts. Les nouvelles obligations, comme à l'habitude, donnent droit à l'intérêt couru à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1991.

De nos jours, épargner c'est une obligation et, pour le faire, rien de mieux que les obligations d'épargne du Québec!

## J'ÉPARGNE DÈS MAINTENANT

Information: 1-800-463-5229 (extérieur) 528-1200 (région de Québec) ou appelez Communication-Québec (sans frais)

Québec

Gouvernement du Québec  
Ministère des Finances

# Le débrayage des médecins a paralysé 65 % de l'activité médicale

Isabelle Paré

LA SORTIE générale des médecins décrétée à travers la province hier a affecté environ 65 % des hôpitaux du Québec à des degrés divers et vidé la presque totalité des cabinets et cliniques privés.

Selon l'Association des hôpitaux, environ 130 des 200 centres hospitaliers du Québec ont encaissé hier les impacts de l'appel au « débrayage général » lancé par le Regroupement des fédérations de médecins à leurs collègues de la province, pour protester contre la réforme Côté.

Comme prévu, la totalité des chirurgies électives et non urgentes ont

été reportées, de même que les rendez-vous en cliniques externes. Seules les urgences disposaient d'effectifs à peu près normaux. Les cliniques d'oncologie de certains hôpitaux ont fonctionné de façon normale pour permettre aux patients atteints de cancer de recevoir leurs traitements de chimiothérapie.

Malgré tout, estime Charles Meunier, responsable des communications pour l'Association des hôpitaux du Québec, cette situation, « qualifiée de situation de fin de semaine » par les médecins, est totalement inacceptable.

« Les médecins affirment que tout est sous contrôle parce que les urgences fonctionnent. Mais les cen-

tres hospitaliers ne dispensent pas que des soins d'urgence. Nous donnons d'autres soins qui sont aussi affectés et indispensables », a-t-il déploré.

Au surplus, qu'est-ce que les médecins entendent par soins d'urgence ?, a soulevé M. Meunier. « La ligne n'est pas toujours facile à tracer. Est-ce que des soins de chimiothérapie doivent être considérés comme urgent ou pas ? »

Selon M. Meunier, dans tous les hôpitaux de taille moyenne, la sortie générale effectuée par les médecins a eu le double effet de gonfler les listes d'attente en chirurgie, dans les cliniques externes, et d'entraîner des coûts importants pour les hôpitaux.

« Tout le reste du personnel qui entre au travail doit être payé, même si, dans certains cas, il n'y a rien à faire. C'est faux de dire qu'il s'agit d'une situation de fin de semaine », insiste-t-il.

Si certains hôpitaux se sont bien débrouillés au cours de la journée d'hier, d'autres ont ressenti plus durement les effets du débrayage. À l'hôpital de Le Gardeur, près de 250 rendez-vous en cliniques externes ont été annulés. Les activités ont été réduites de 50 % à l'hôpital Notre-Dame de Sainte-Croix de Mont-Laurier et à l'hôpital Charles-Lemoyne de Longueuil, la porte était close dans la majorité des cliniques et des départements dont celle de fonction

respiratoire. En région, la majorité des blocs opératoires des hôpitaux étaient fermés sauf ceux dédiés aux cas d'urgence.

À l'hôpital Notre-Dame, rue Sherbrooke, même si on affirmait avoir le parfait contrôle de la situation, plus d'une soixantaine de chirurgies ont tout de même dû être reportées. À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, on estime que seulement 20 à 25 % des médecins étaient présents, mais le quart des cliniques externes ont tout de même reçu des patients hier toute la journée. À la Cité de la Santé à Laval, seuls les soins aux grands brûlés, les soins en chimiothérapie et les soins d'urgence ont été dispensés.

À Saint-Luc, au moins une cinquantaine de chirurgies électives ont été remises à plus tard mais toutes les cliniques externes, sauf celle d'obstétrique-gynécologie, étaient ouvertes comme d'habitude. Deux opérations majeures, prévues depuis longtemps, ont même été effectuées.

Dans plusieurs importantes cliniques privées de la région de Montréal contactées hier, aucun médecin n'était au poste. On rapportait un médecin de garde sur trente à la Clinique médicale Papineau. Même portrait dans les CLSC, où la majorité des médecins ont aussi suivi le mot d'ordre lancé par leur représentants.

## Les députés accusés de fraude ne seront pas protégés

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Une nouvelle loi qui vise à réglementer l'usage que font les députés de leur budget ne viendra pas en aide à deux conservateurs du Québec accusés de fraude et d'abus de confiance.

C'est ce qu'a déclaré hier l'un des porte-parole de l'organisation qui est au centre de cette législation, le bureau de régie interne de la Chambre des Communes.

« Le but de cette législation n'est pas de mettre les députés à l'abri de la loi », a déclaré le porte-parole, le député libéral d'Ottawa-Vanier Jean-Robert Gauthier.

Les avocats du député conservateur de Beauce Gilles Bernier et de l'ancien député conservateur de Chambly Richard Grisé ont évoqué sans succès la nouvelle loi mardi à la division provinciale de la Cour de l'Ontario. Ils voulaient obtenir une suspension de l'enquête préliminaire, qui devait débiter en matinée, pour soumettre le cas de leurs clients au bureau de régie interne.

En vertu de la loi, le bureau de régie interne, un comité composé de députés des trois principaux partis à la Chambre des communes, a compétence exclusive pour statuer sur l'utilisation que font les députés de leur budget.

Un député, ou un policier qui effectue une enquête sur les pratiques budgétaires d'un député, peut demander au bureau de la régie interne un avis sur cette question.

La juge Maria Lihares de Sousa a rejeté la requête de M. Bernier et Grisé, affirmant que la nouvelle loi ne s'appliquait pas dans leur cas.

Les avocats ont exprimé leur intention d'en appeler de cette décision, ce qui a entraîné une suspension des procédures.

M. Bernier et Grisé sont accusés d'avoir fraudé la Chambre des Communes de plus de 1000 \$ dans le cadre de deux contrats signés en 1987. Selon la GRC, M. Bernier aurait engagé un membre de la famille de M. Grisé et l'aurait payé pour du travail qui n'aurait jamais été effectué.

La semaine dernière, M. Bernier a demandé au bureau de régie interne d'étudier son cas. Le bureau devait considérer cette requête en soirée hier.

M. Gauthier a rappelé en après-midi, hier, que le bureau était un organe administratif, et qu'il n'était pas question de se substituer aux tribunaux.

Il a expliqué que le bureau pouvait donner des informations sur l'utilisation des budgets des députés: le nombre d'employés qu'il est possible d'engager, qui peut être engagé et qui ne peut l'être (un conjoint ne peut l'être, par exemple), le type de dépenses permises, etc.



La ministre de la Justice Kim Campbell a rencontré hier le maire de Toronto, Art Eggleton, à gauche, et celui de Montréal, Jean Doré.

## Les villes peuvent compter sur un contrôle des armes à feu plus rigoureux

Huguette Young

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Tirailée entre les factions favorables au lobby des armes à feu et celles contre la prolifération des armes au sein du caucus conservateur, la ministre de la Justice Kim Campbell opérera finalement pour une solution de compromis en déposant, ce matin, un nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

Mme Campbell a assuré le maire Jean Doré, de Montréal, et le maire Art Eggleton, de Toronto, au cours d'une rencontre hier à Ottawa, qu'une version plus rigoureuse du projet de loi C-80 sera adoptée.

Ce projet de loi déposé en juin dernier dans la foulée de la tragédie de Polytechnique, est mort au feuillet avec la fin de la dernière session parlementaire en mai. Pièce législative controversée, elle avait à toutes fins utiles été reléguée aux oubliettes jusqu'à la reprise des travaux parlementaires à la mi-mai.

Sans en dévoiler le contenu, Mme Campbell a expliqué au cours d'une conférence de presse que la nouvelle version prévoira des peines plus sévères pour punir les détenteurs d'armes à feu qui commettent des infractions.

Sans avoir pris connaissance du projet de loi, les maires Eggleton et Doré n'ont pu dire si ce texte législatif répondra à leurs préoccupations, mais ils ont laissé entendre que Mme Campbell était sur la même longueur d'ondes qu'eux.

« Ce que je comprends, c'est que la nouvelle version de son projet de loi sera une version qui va plus loin que la première, et qui sera plus exigeante et plus contraignante », a fait valoir M. Doré aux journalistes, hier.

Les deux maires ont présenté une liste d'épicerie à la ministre Campbell au nom du comité des maires des grandes villes. En somme, ils réclament l'interdiction des armes militaires et paramilitaires, des mesures régissant la manutention et l'entreposage des armes et l'imposition d'une période d'attente de 28 jours avant l'émission de certificats autorisant l'achat d'armes.

Ces mesures se retrouveront probablement dans le nouveau projet de loi, croit M. Doré. Selon lui, Mme Campbell semblait pencher en faveur de l'interdiction des armes militaires et paramilitaires et d'un contrôle plus rigoureux de la manutention et de l'entreposage des armes.

Rappelant que les crimes violents avaient augmenté de 50 pour cent au Canada au cours des 10 dernières années, M. Eggleton a expliqué qu'une loi nationale s'imposait pour protéger les citoyens. De leur côté, les villes pourraient décréter des règlements municipaux plus sévères pour contrer la violence, a-t-il poursuivi.

Un vaste projet de réglementation qui demeure la pièce maîtresse de ce projet de loi, ne sera toutefois déposé qu'en septembre, le temps qu'un comité consultatif fasse ses recommandations.

Toute cette question du contrôle des armes à feu déchire le caucus conservateur qui a été mis au courant des grandes lignes du nouveau projet de loi, hier. La députée con-

servatrice de Saint-Hubert, Pierrette Venne, s'était distanciée de la position du caucus sur le projet de loi C-80. Elle a souligné hier au cours d'une entrevue que la nouvelle version n'était pas assez sévère à son goût.

En particulier, elle a noté que les droits acquis des collectionneurs d'armes qui pourront continuer à transmettre leur permis à leurs descendants, demeureraient intacts. Un point qu'elle digère mal.

« Si les droits acquis s'éteignaient lorsque la personne décède, ça serait peut-être un demi-mal », a-t-elle dit.

Autre lacune selon elle: ce projet de loi rejette une recommandation d'un comité d'étude du projet de loi C-80 qui proposait l'enregistrement de toutes les catégories d'armes.

Le député conservateur de Duvrigny, Vincent Della Noce, qui compte cinq prisons dans sa circonscription, soutient qu'il ne sera pas possible de faire l'unanimité au pays sur ce projet de loi.

« Ce n'est pas ça qui va régler la violence, a-t-il indiqué. C'est sûr que ça doit être contrôlé, mais il ne faut pas écarter les gens. »

D'autres députés conservateurs qui représentent des circonscriptions rurales où les activités de chasse sont considérables, veulent s'assurer que ce projet de loi ne pénalisera pas indûment les chasseurs respectueux des lois canadiennes.

C'est notamment le cas du député Dave Worthy, de la Colombie-Britannique, un chasseur qui a montré à ses filles comment manipuler un fusil de calibre 22 à l'âge de 14 ou 15 ans. Il s'est dit en faveur du texte législatif proposé, en autant qu'il respecte les droits des chasseurs.

## Les CRSSS appuient Côté

L'ASSOCIATION des centres de Services sociaux du Québec presse le ministre Marc-Yvan Côté de maintenir le cap de sa réforme en dépit des pressions exercées par les médecins. Selon l'ACSSQ, le projet de loi 120 doit être adopté d'ici le 12 juin pour éviter la démobilitation massive des intervenants du réseau et du public. La réforme de la santé sera d'ailleurs au cœur du Colloque que tient aujourd'hui l'Association des centres de services sociaux et auquel participera le titulaire de ce ministère, Marc-Yvan Côté.



## Gil Rémillard songe à doubler les tarifs judiciaires en droit familial

Norman Dellisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministère de la Justice envisage de doubler les tarifs judiciaires en matière familiale, un geste qui amènerait 2,8 millions \$ additionnels dans les coffres de l'État.

« Ce n'est qu'une hypothèse et la décision n'est pas encore prise », a soutenu hier le ministre de la Justice, Gil Rémillard, qui était invité par la députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel, à préciser les intentions du ministère.

À la commission parlementaire qui étudiait un projet de loi abolissant la Loi sur les timbres judiciaires, Mme Harel a produit un plan interne du ministère de la Justice qui propose d'augmenter les revenus en haussant certains tarifs.

Ces mesures sont les suivantes: — doubler les tarifs en matière familiale, notamment les services en matière de conciliation familiale et de médiation, ce qui se traduirait par des revenus additionnels de 2,8 millions \$ pour le gouvernement; — indexer selon la hausse des prix à la consommation les frais judiciai-

res et droits de greffe en matière civile et pénale. Les revenus additionnels prévus par cette mesure sont de 1 350 000 \$;

— pour les infractions au Code de la route, signifier par les journaux les sommations qui ne peuvent être signifiées par poste certifiée. On pourrait récupérer 425 000 \$ en amendes auprès de 2360 contrevenants introuvables.

Au total, les mesures permettraient au gouvernement de récupérer des revenus de 4,5 millions \$, établit le document interne du ministère.

Le ministre Gil Rémillard a cependant prétendu que de telles mesures ne constituait que des « hypothèses de travail ».

Le ministre a expliqué qu'il voulait étendre à tout le Québec les mesures de médiation familiale mises sur pied dans la région de Montréal sur une base expérimentale.

« L'expérience a été positive et je veux les implanter partout au Québec, a-t-il dit. Mais cela implique des coûts additionnels et il faut trouver les moyens ».

Ce service de médiation permet

par exemple de trouver plus facilement des accommodements pour la garde des enfants ou pour le paiement d'une pension alimentaire lors d'un divorce, a fait valoir le ministre.

Aussi, le gouvernement envisage des hausses pour les tarifs judiciaires en matière familiale afin de combler ces coûts. « Mais on étudie aussi d'autres mesures avec le Conseil du trésor », a dit le ministre.

M. Rémillard veut en arriver à un accès à la justice « le plus complet et universel » possible. Il entend en débattre lors du prochain Sommet sur la justice qui aura lieu en février prochain à Québec.

Quant à la députée Louise Harel, elle a invité le ministre à « plus de transparence » en soumettant les hausses de tarifs à l'examen d'une commission parlementaire.

La députée de Hochelaga-Maisonneuve s'est objectée au principe de la loi abolissant les timbres judiciaires, justement parce que le projet de loi confie au gouvernement le mandat de fixer les tarifs judiciaires par décret. « Je refuse de donner un chèque en blanc au gouvernement », a-t-elle conclu.

## Les commissaires francophones dénoncent la mainmise des italo-anglophones à Jérôme-LeRoyer

Caroline Montpetit

LES COMMISSAIRES francophones qui forment l'opposition à la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, se sont plaints hier de la mainmise que la coalition italo-anglophone au pouvoir exerçait sur la prise des décisions, ainsi que des inégalités que cette situation générerait à l'égard des francophones fréquentant les écoles de la commission scolaire.

Selon ces commissaires, qui représentent les secteurs de ville d'Anjou, de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles, la Coalition italo-anglophone au pouvoir refuse de faire circuler l'information sur les décisions prises par le comité exécutif, et exclut systématiquement l'opposition des comités de discussions du conseil des commissaires.

« Les commissaires de ville d'Anjou, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est, représentent 50 % de toute la population étudiante francophone de Jérôme-LeRoyer, et sont complètement exclus du processus décisionnel », de préciser Mme Colette Paul, porte-parole de l'opposition.

Des 19 commissaires siégeant à Jérôme-LeRoyer, neuf proviennent de la municipalité de Saint-Léonard, quatre proviennent de ville d'Anjou, et six proviennent de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

Lors des dernières élections, une commissaire francophone élue de ville d'Anjou s'est alliée à la coalition majoritairement italo-anglophone de Saint-Léonard, pour former le parti

au pouvoir. Selon Mme Paul, cet état de fait résulte en certaines inégalités du système envers les francophones de Jérôme-LeRoyer. On précise que le réseau pré-scolaire et le premier cycle du primaire anglophones, par exemple, bénéficient chacun de 60 minutes de plus d'enseignement que les francophones par semaine, tandis que le deuxième cycle du primaire bénéficie de 30 minutes de plus que les francophones.

« Dans un premier temps, nous avons suggéré aux professeurs anglophones en disponibilité de Jérôme-LeRoyer, qui offrent cet enseigne-

ment supplémentaire, soient utilisés dans diverses activités au secteur francophone. Ensuite, nous avons suggéré que ces professeurs offrent un enseignement de langue anglaise au secteur francophone. Nous avons une pétition de 2500 parents appuyant cette demande, mais les deux propositions ont été rejetées », précise Mme Paul.

D'autre part, l'opposition se plaint du budget spécial de un demi-million \$, accordé par le ministère de l'Éducation à la commission scolaire, pour les programmes d'enseignement en langue d'origine italienne (PELO).

« 75 % de ce budget est absorbé dans le réseau anglais, poursuit Mme Paul. Nous avons déjà proposé que cet argent soit plutôt utilisé dans des classes d'accueil ou au niveau de l'éducation populaire, mais ce projet a également été remis aux calendes grecques ».

De son côté, le syndicat des enseignants et enseignantes de Jérôme-LeRoyer a demandé hier au président de la commission scolaire, M. Vincent Arciresi, des excuses quant à ces récentes déclarations sur la performance des enseignants francophones de la commission scolaire.

## LES JOURNALISTES ET LA CRISE AMÉRINDIENNE DE L'ÉTÉ 1990

Les résultats d'une recherche interuniversitaire (Concordia, Laval, UQAM, Western Ontario) et les réactions des principaux acteurs

SAMEDI 1ER JUIN, 9 H 30 SALLE ALFRED-LALIBERTÉ, PAVILLON JUDITH-JASMIN UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Inscription: 20 \$ (membres FPJQ, ACJ, étudiants: 10 \$) Information: FPJQ, (514) 522-6142

**HONDA DE SICI**

**GRAND PRIX SPECIAL**

**POUR 6 JOURS SEULEMENT**

**ACHETEZ UNE HONDA CIVIC**

CE N'EST PAS UN BAILL!

PAS DE RACHAT!

PAS D'ATTRAPE!

A compter de **199\$\*** par mois

**CIVIC HATCHBACK 1991**

**NOUS OFFRONS DES RABAIS SUR LES MODELES EN STOCK**

**PREMIERS AU PAYS**

Premiers concessionnaires Honda établis à Montréal et à Laval, nous sommes encore au premier rang de l'épargne!

**A MONTRÉAL**

**1110**

1110, Steady Montréal  
879-1550

**A LAVAL**

**ROSE**

266, boul. Labelle Ste-Rose, Laval  
625-1953

\*Sujet à approbation du crédit. Voir votre concessionnaire pour plus de détails.

# La décision du Texas facilitera la pénétration du TGV, estime Bombardier

Michel Van de Walle  
de la Presse Canadienne

LE VICE-PRÉSIDENT de Bombardier, Pierre MacDonald, croit que le choix du TGV au Texas devrait « dissiper l'indécision qui persiste quant au choix technologique » pour les autres projets nord-américains de liaisons ferroviaires à haute vitesse.

« La décision de la Texas High-Speed Rail Authority vient confirmer la supériorité technologique du TGV », estimait en entrevue téléphonique hier M. MacDonald. La veille avait été prise la décision d'octroyer au consortium Texas TGV, dont fait partie Bombardier, la franchise pour réaliser et financer des liaisons ferroviaires à haute vitesse entre les principales villes du Texas d'ici l'an 2000.

« La décision du Texas va faciliter la pénétration de la technologie TGV auprès des autres groupes », croit M.

MacDonald. Car, fait-il remarquer, la commission texane a mené une longue enquête indépendante sur les deux projets concurrents, celui du TGV et celui de Texas FasTrac, utilisant la technologie allemande ICE, avant d'arrêter son choix sur le TGV.

Des projets de liaisons à haute vitesse sont examinés ici, dans le couloir Québec-Windsor, ainsi qu'en Californie et dans le corridor Boston-New-York-Washington.

Le projet de Texas TGV est estimé à 5,8 milliards \$US. Il reste encore plusieurs étapes à franchir toutefois avant qu'il ne se concrétise, dont la prochaine est la réalisation de l'étude de faisabilité et l'organisation du financement du projet.

Environ 800 millions \$US iraient à l'achat du matériel roulant, donc au groupe GEC-Alstom et Bombardier. La société française se chargerait des pièces motrices et électriques et Bombardier de l'assemblage.

Le projet prévoit la livraison de 30 rames TGV, comprenant chacune deux locomotives et huit véhicules passagers, à compter de 1994. Il faut cependant un contenu américain de 50 pour cent, ce qui signifie que Bombardier devra aussi trouver des fournisseurs américains.

Selon M. MacDonald, la réalisation éventuelle du projet de TGV au Texas signifierait la création de « centaines d'emplois » à l'usine d'assemblage de La Pocatière, au Québec.

Il n'exclut d'ailleurs pas l'hypothèse que cette usine doive être agrandie, si d'autres projets devaient débloquer, comme celui d'un TGV dans le corridor Québec-Toronto. « Si le contrat canadien devait se développer en même temps, il y aurait définitivement des besoins d'espaces additionnels », dit M. MacDonald.

Au-delà de la technologie, le fait que le consortium Texas TGV ne ré-

clame aucune subvention, contrairement à son concurrent Texas FasTrac, a été un facteur qui l'a favorisé. M. MacDonald a indiqué que le financement, tel qu'élaboré en janvier dernier, prévoit que le consortium procéderait à deux émissions d'actions d'ici 18 mois pour recueillir 170 millions \$US. Il y aurait ensuite des émissions d'obligations (exemptes d'impôts) pour une valeur dépassant 3 milliards\$. Une dernière émission d'actions, au terme du projet, irait recueillir entre 700 à 800 millions\$.

La firme ABB, qui concurrence Bombardier en proposant son Sprinter comme alternative au TGV dans le corridor Québec-Windsor, estimait que la décision texane n'aurait « aucun effet » au Canada. « Il s'agit de projets différents présentés dans des circonstances différentes », commentait le vice-président aux affaires gouvernementales chez ABB,

Robert Mill. Il soutient que c'est essentiellement le montage financier qui a favorisé Texas TGV puisque, dit-il, la commission au Texas a estimé que « les deux technologies sont équivalentes ».

M. Mill fait remarquer que le Sprinter d'ABB n'était pas sur les rangs. De plus, entre le Texas et le Canada, il y a une différence de climat non seulement au niveau météorologique (ABB insiste beaucoup sur le fait que son Sprinter a démontré qu'il fonctionne l'hiver) mais aussi financier. « Ce serait comme comparer une pomme avec une orange », conclut M. Mill.

Hormis cette note discordante, les analystes recevaient favorablement la décision du Texas. « C'est une grande victoire pour Bombardier », estimait l'analyste Fred Schilling, de la maison de courtage Nesbitt, Thomson. Il croit que la réalisation éventuelle de ce projet donnera à la

compagnie québécoise une vitrine technologique lui permettant de mettre en valeur la technologie TGV, alors qu'une vingtaine d'autres corridors en Amérique du Nord ont été identifiés comme rentables.

L'analyste Jon Reider, de Richardson Greenshields, estimait aussi que la décision texane aiderait Bombardier à faire la mise en marché du TGV. Il ajoutait cependant qu'il existe des risques que le projet ait des difficultés au chapitre du financement.

De passage à Ottawa, le maire de Montréal Jean Doré estimait que la décision du Texas lui donnera des « munitions » pour accélérer l'étude de faisabilité pour une liaison rapide entre Montréal et Toronto. Il a rappelé l'importance d'avoir un premier démonstrateur, ici, afin de tirer parti du marché estimé à 200 milliards \$ en Amérique du Nord pour des liaisons ferroviaires à haute vitesse.

## Enfant Soleil nie toute allégation de malversation

Caroline Montpetit

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de l'hôpital de Montréal pour enfants, le Dr Nicolas Steinmetz, a souligné hier que l'argent recueilli lors du téléthon de l'Opération Enfant Soleil, rejoignant les enfants malades et était très important au maintien et à l'amélioration des soins prodigués aux enfants.

Le Dr. Steinmetz répondait ainsi aux allégations contenues dans un article du quotidien The Gazette de Montréal, selon lequel 100 000 \$, soit 56 % du budget du téléthon, avait été utilisé, l'an dernier, pour combler les dépenses de deux de ces fondateurs, M.M. Daniel Giroux et Jean-Denis Dubois.

« Toutefois, d'ajouter M. Steinmetz, certaines questions soulevées méritent d'être examinées le plus rapidement possible. Le public est en

droit de s'attendre à une transparence totale de la part des organismes qui sollicitent des fonds. »

M. Steinmetz, qui fait partie de l'administration d'Opération Enfant Soleil, précise que les coûts administratifs d'un téléthon sont généralement en deça de 15 % des revenus totaux. Pour Opération Enfant Soleil, dit-il, ces coûts sont inférieurs à 11 %. Lorsqu'on y ajoute les coûts de production télé, les honoraires des artistes et tous les autres coûts, les dépenses d'un téléthon se chiffrent habituellement à environ 40 % des revenus totaux. Pour Opération Enfant Soleil, ces dépenses se chiffrent à 42,49 %. Les revenus totaux incluent les dons provenant du public, des sociétés et du gouvernement.

De son côté, le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec a fait savoir hier qu'il n'avait rien à faire avec l'administration de

l'Opération Enfant Soleil, mais que les contributions du ministère à certains projets de la fondation feraient l'objet de toutes les vérifications nécessaires.

« Jusqu'à présent, nous avons subventionné 20 % d'un projet alloué à l'Hôpital Ste-Justine, a précisé l'attachée de presse du ministre Marc-Yvan Côté, Marie-Claire Ouellet. Nous allons donner 150 370 \$ à l'application de ce projet, financé par l'hôpital via la Fondation. L'ancienne ministre, Thérèse Lavoie-Roux, avait donné son accord à trois projets, dont il faudra que l'on vérifie la teneur », Mme Ouellet a précisé que le ministère établirait, au cours des prochains jours, un état complet de la situation pour voir le détail des budgets alloués aux projets d'Enfant Soleil.

De son côté, l'administration de l'Hôpital Sainte-Justine a fait savoir

que l'Hôpital recevrait un montant de 1 276 520 \$ provenant du téléthon de 1990, incluant la contribution du ministère.

De cette somme, précise-t-on, 813 304 \$ serviront à la construction du centre anti-cancéreux.

Par ailleurs, Pierre Touzin, d'Opération Enfant Soleil, s'est élevé « vigoureusement » contre les allégations du quotidien The Gazette, en précisant que toutes les sommes recueillies lors du téléthon des 1er et 2 juin prochain iraient aux hôpitaux qui soignent des enfants malades.

« La mauvaise impression que donne la lecture de cet article risque de son côté de causer un préjudice sérieux, voire irréparable, aux enfants malades du Québec en affectant négativement l'image d'OES », a déclaré de son côté le président du conseil d'administration d'Opération Enfant-Soleil, le Dr Jacques Brunet.

## Siddon reste neutre

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires indiennes Tom Siddon a réaffirmé hier qu'il ne prendra pas position en faveur d'un mode particulier de désignation des chefs à Kanasatake.

M. Siddon a précisé au cours d'un bref entretien que la communauté elle-même devait décider de son sort au cours du péribiscite qui se déroulera demain à Kanasatake.

« Je souhaite que les gens de Kanasatake qui ont exprimé le désir de régler entre autres la question de la cession des terres pourront enfin s'exprimer sur le mode de désignation des chefs qu'ils préfèrent », a-t-il souligné.

« Je tiens à rappeler que cette question doit être réglée par la communauté elle-même et que je ne

prendrai pas position pour une partie ou pour une autre. »

Cela dit, M. Siddon souhaite que les résultats seront concluants. Les Mohawks doivent choisir entre deux modes de nomination, soit le mode actuel fondé sur la coutume où les chefs sont désignés par les mères de clans, ou l'élection au suffrage universel.

« Je m'attends à ce que la communauté s'exprime clairement », a souhaité le ministre.

Par ailleurs, M. Siddon a accueilli avec enthousiasme la décision du ministre de la Sécurité publique Claude Ryan d'ouvrir une enquête sur les circonstances entourant la mort du caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec, le 11 juillet dernier.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ L'intrusion

responsabilité exclusive du Québec. Le premier ministre rétorque qu'il a puisé l'expression de « responsabilité première » dans le document soumis en mai 1985 par le gouvernement péquiste à celui d'Ottawa. Il n'est pas question de permettre aux municipalités et aux MRC de négocier directement avec Ottawa, le Québec voulant au contraire réduire les duplications et les débordements de compétences. Il donne en exemple l'immigration, où son gouvernement a démontré qu'il était capable d'obtenir des transferts de juridiction.

Hors de l'Assemblée, M. Parizeau s'insurge de ce que le chef du gouvernement laisse une fois de plus Ottawa s'immiscer allégrement dans les plates-bandes québécoises. Les journalistes ont aussi tenté d'obtenir des réactions de deux ministres responsables, M.M. Gil Rémillard et Yvon Picotte, qui ont soigneusement évité les micros. Le seul commentaire, laconique, est venu de l'attachée de presse de M. Bourassa, Mme Sylvie Godin, laissant tomber derrière le chef de l'opposition: « Il faudrait qu'il y ait intrusions pour qu'on le dise... »

D'autre part, à l'appui de sa motion en matière d'éducation, le député Brassard fait valoir que le rouleur compresseur fédéral est toujours en marche et que sa stratégie est très claire, ainsi que Mme Lise Bissonnette l'a mise en lumière dans un éditorial « tout à fait remarquable » du 21 mai, concluant qu'on prend les Québécois pour des imbéciles. Ensuite, les intrusions répétées dans des matières que le Québec considère de sa compétence exclusive illustrent on ne peut mieux, ou pire, que le fédéralisme renouvelé est une illusion. Par contre, Ottawa prend prétexte de l'inaction du Québec pour s'ingérer et envahir des champs québécois.

M. Brassard fait aussi valoir que l'imposition de normes dites nationales ou son pouvoir de dépenser permet à Ottawa de doubler les com-

pétences québécoises, si bien qu'il n'y a plus un seul pouvoir exclusif au Québec. « On est dans un régime à pouvoir concurrent avec prédominance du pouvoir fédéral. » Comme toujours, on commence par identifier un problème réel, par exemple, le décrochage scolaire. On définit ensuite des objectifs communs. Puis le pouvoir illimité de dépenser permet de lancer des programmes pour atteindre ces objectifs communs. Mais, au lieu de réagir avec vigueur, le premier ministre manifeste de la « désinvolture », se plaint le député péquiste. Ce qui permet à Ottawa de tenir un discours décentralisateur tout en amplifiant la centralisation.

En réplique, le ministre de l'Éducation souligne que l'éducation est du ressort exclusif des provinces et que le Québec a prouvé depuis 30 ans qu'il est conscient de l'importance de cette priorité pour son développement. Si Ottawa veut aider à freiner le décrochage scolaire, dit M. Michel Pagé, qu'il transfère des fonds au Québec et nous les employons à bon escient. Le ministre dit qu'il fera preuve de la plus grande prudence au sujet des objectifs communs qui pourraient mener à des standards nationaux et à une atteinte aux compétences québécoises.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu est d'accord pour mettre en garde Ottawa contre toute velléité d'intrusion. Il faut plutôt, comme en Europe, respecter la diversité canadienne et le désir unanime des Québécois de rapatrier les pouvoirs en matière de main-d'œuvre, dit M. André Bourbeau.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science ne comprend pas qu'Ottawa s'ingénie à occuper des compétences québécoises alors même que le Québec cherche à obtenir un nouveau partage des compétences. Comme ses collègues, Mme Lucienne Robillard fait valoir que si Ottawa veut vraiment aider à la résolution des problèmes, il n'a qu'à transférer des ressources, inconditionnelles.

Tout à l'opposé, le chef du P.E. M. Robert Libman, s'est fait l'avocat des initiatives fédérales et des objectifs nationaux mis de l'avant par le gouvernement Mulroney. Il ne comprend pas que les ministériels tombent dans le piège du PQ en condamnant ce qu'il appelle tous les gestes positifs d'Ottawa.

Les trois députés du Parti Égalité ont été les seuls à voter contre la mo-

tion péquiste. Toutefois, plusieurs ministres étaient absents, dont M. Bourassa, au moment du vote.

### ◆ Médecins

des établissements et l'autorité des Conseils de médecins et dentistes est rétablie. Le ministre s'est dit prêt par ailleurs à différer l'application des articles de la réforme portant sur la répartition des médecins en région, si une entente peut être conclue avec les fédérations.

En Chambre, il a réitéré son « ouverture d'esprit ». Il est prêt à discuter à nouveau avec les médecins. Et il se dit convaincu que si ces derniers font preuve d'autant d'ouverture, « nous allons arriver à un règlement et les médecins seront des partenaires dans la réforme. C'est le citoyen qui sera servi et qui sera gagnant ».

Devant les journalistes, en début de journée, le ministre a déclaré que « la porte est ouverte, il s'agit qu'eux la prenne. Je ne peux pas cependant l'ouvrir plus grande qu'elle l'est maintenant ». M. Côté voulait dire que le bout de chemin qu'il est prêt à faire est essentiellement contenu dans le document en 19 points remis au Dr Richer lundi soir. Il a précisé en Chambre plus tard que ce document « n'est pas exhaustif et n'est pas une base de règlement » mais un simple document de travail. On peut présumer qu'il reste encore au ministre une marge de manoeuvre.

M. Côté rencontrera de nouveaux représentants des médecins d'ici à lundi prochain. Par la suite, les conseils d'administration des quatre fédérations (omnipraticiens, spécialistes, internes et étudiants) se réuniront conjointement pour déterminer la suite de leur action. Aucun nouveau moyen de pression n'a encore été annoncé.

La manifestation s'est tenue presqu'entièrement au Centre des congrès, les protestataires n'ont eu qu'à traverser la rue pour se rendre près du parlement. La circulation n'a pas été interrompue dans le quadrilatère. Les manifestants ont marché en rang par quatre sur le trottoir, sans pancartes, sans slogans ni chants de ralliement. La marche devait se dérouler dans la « dignité » pour une cause « noble », avait expliqué au départ le président des étudiants, le docteur (depuis hier matin) Michel L'Allier.

Les quatre présidents (M.M. Richer, Robert Marier pour les spécialistes, Brassard et L'Allier) ouvraient la marche, suivis de quatre étudiants qui tenaient l'unique banderole identifiant la cause des marcheurs. Ils ont fait le tour de l'hôtel du parlement, encadrés par un dispositif policier très léger. Puis se sont rapidement dispersés sans déranger les ouvriers occupés par quelque menus travaux sur la pelouse de l'Assemblée nationale.

Le ministre a pour sa part souhaité que cette deuxième journée d'étude des médecins soit la dernière. Sa patience n'est pas sans limite. La veille, il a menacé à mots couverts de servir aux disciples d'Esculape, par une loi spéciale, la même médecine que sert le gouvernement aux employés syndiqués lorsqu'ils font grève dans les hôpitaux.

M. Côté ne croit pas que les médecins vont poursuivre leur lutte longtemps. « Après les déclarations du Dr Richer, vous croyez réellement que les médecins du Québec vont dire non et vont refuser de respecter la réforme ? », a-t-il demandé.

Le ministre a aussi laissé entendre que les médecins auraient peut-être annulé la manifestation d'hier s'ils avaient pu. « Ce genre d'organisation, c'est difficile à monter et c'est difficile à démonter », a lancé l'organisateur expérimenté du Parti libéral.

◆ Bush

Avant même que ce plan ne soit dévoilé, il a été critiqué par les principales parties, notamment Israël, ainsi que par certains membres du Congrès américain.

M. Bush propose aux pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord une interdiction de la production et de l'acquisition du matériel (uranium enrichi et plutonium) pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires en vue de créer à une zone dénucléarisée. Il leur demande de s'engager à signer une convention internationale interdisant les armes chimiques et de respecter celle bannissant les armes biologiques.

Mais il ne propose pas de limites aux armes conventionnelles. La Maison-Blanche a souligné que les règles adoptées par les pays fournisseurs permettraient aux pays importateurs d'acquiescer les capacités conventionnelles dont ils ont légitimement besoin pour la dissuasion et la défense contre des agressions militaires ».

L'administration Bush a souligné qu'elle continuerait d'aider ses alliés à se défendre, rejetant l'idée de moratoire sur les ventes d'armes conventionnelles avancée par des membres du Congrès comme le chef de file de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, Richard Gephardt.

Seul pays de la région dont on estime qu'il dispose d'armes nucléaires, Israël se déclare favorable à une zone dénucléarisée, mais seulement si des limites sont imposées sur les arsenaux conventionnels, et estime que tout plan pour limiter les armements doit être lié à un règlement global du conflit du Proche-Orient.

Selon le journal israélien Maariv, le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a demandé en vain à M. Bush de repousser l'annonce de son initiative, déjà retardée par le manque de progrès dans les efforts américains en vue d'une conférence de paix au Proche-Orient.

De leur côté, les pays arabes ne sont pas désireux de renoncer aux armes chimiques tant qu'Israël a des capacités nucléaires. Or, si le plan de M. Bush prévoit l'interdiction de la production et de l'acquisition de matériel nucléaire, Israël a déjà des capacités, selon les experts, notamment son réacteur de Dimona.

◆ Développement régional

Enfin, le lieutenant québécois de Brian Mulroney jure qu'il ne faut pas lire d'intentions constitutionnelles derrière la création de ce nouveau ministère. « Je ne prendrai pas le risque que, pour des raisons de structure et de constitution, des centaines de millions \$ n'aillent pas aux régions du Québec », résume-t-il pour expliquer pourquoi il saute à pieds joints dans un champ de compétences qui est revendiqué par Québec à la table constitutionnelle.

Moins réservés, plusieurs députés conservateurs du Québec étaient d'humeur à faire le procès du gouvernement Bourassa en matière de développement régional, hier. « Est-ce qu'on doit attendre encore un an et demi et une entente constitutionnelle pour faire du développement

régional au Québec », s'impatiente le député André Plourde selon qui l'histoire de la collaboration Ottawa-Québec depuis trois ans se résume à une série de rendez-vous manqués.

## 30 mai

par la PC et l'AP

- 1990: saisie du centre de ski de North Hatley, en Estrie, dans le cadre du démantèlement d'un réseau de trafic de drogue.
- 1987: le joueur de baseball Eric Davis, des Reds de Cincinnati, frappe un troisième grand chelem en un mois, une nouvelle marque dans la Ligue nationale.
- 1982: l'Espagne devient le 16e pays de l'OTAN.
- 1981: le président du Bangladesh, Ziaur Rahman, est abattu au cours d'un soulèvement d'officiers à Chittagong.
- 1979: décès, à l'âge de 86 ans, de l'actrice américaine d'origine canadienne Mary Pickford.
- 1978: décès du chef d'orchestre Jean Deslauniers, à Montréal, à l'âge de 68 ans.
- 1975: le chef syndical Louis Laberge est condamné à trois ans de prison pour méfait; mort de l'acteur français d'origine suisse Michel Simon, né en 1895.
- 1974: le maréchal Tito est élu à vie chef du Parti communiste yougoslave.
- 1967: le colonel Nasser, chef de l'État égyptien, et le roi Hussein de Jordanie signent un traité de défense mutuelle.
- 1966: lancement vers la Lune de la sonde américaine Surveyor.
- 1963: le bilan officiel d'un cyclone qui s'est abattu sur le Pakistan oriental est chiffré à 10 000 morts.
- 1961: le général Rafael Trujillo, dictateur dominicain, est assassiné.
- 1960: mort de l'écrivain soviétique Boris Pasternak, né en 1890.
- 1957: la Grande-Bretagne assouplit ses restrictions commerciales avec la Chine.
- 1949: création de la République démocratique allemande.
- 1913: le Sénat canadien vote contre la création d'une marine de guerre canadienne.
- Il s'agit de 30 mai: Le Tsar russe Pierre le Grand (1672-1725); le musicien américain Benny Goodman (1909-1986).

## CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télex: 05 268656  
Fax: (514) 845-7874  
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

## SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C8  
(514) 845-7126, Télex: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389  
MONTREAL OTTAWA

## LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361  
Administration.....(514) 844-3361  
Rédaction.....(514) 842-9628  
Annonces classées.....(514) 286-1200  
Publicité.....(514) 842-9645  
numéro sans frais.....1-800-363-0305

### Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....(514) 844-5738  
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle  
LE DEVOIR  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

## PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST  
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

## L'ALCOOL AU VOLANT

*C'est criminel*

QU'ON SE LE DISE

Un appui de votre journal à la campagne de la

Régie de l'assurance automobile du Québec

# LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 30 mai 1991

## Mulroney plaide en faveur d'un rapprochement commercial avec le Japon

Gerry Arnold

de la Presse Canadienne

OSAKA — Le premier ministre Brian Mulroney a livré hier son message le plus senti jusqu'à ce jour en faveur d'une intensification des relations commerciales avec le Japon, dans un plaidoyer d'autant plus vigoureux qu'il venait de recevoir, le jour même, l'appui d'un groupe privé qui va jusqu'à soulever l'hypothèse du libre-échange.

S'adressant à des leaders des milieux d'affaires et de la politique de la région d'Osaka, M. Mulroney a annoncé que le Canada ouvrirait deux nouveaux consulats, chargés des échanges commerciaux, et nomme-

rait des attachés commerciaux honoraires dans trois autres villes du Japon. Les villes concernées sont celles de Fukuoka, Nagoy, Sapporo, Hiroshima et Sendai.

Jusqu'à présent, l'ambassade de Tokyo était la seule représentation canadienne au Japon.

Avant l'allocation de M. Mulroney, le Conseil canadien des chefs d'entreprises était intervenu en faveur des initiatives du premier ministre en Extrême-Orient. Son rapport affirme que les relations économiques canado-japonaises doivent devenir une priorité stratégique pour le Canada dans la décennie qui vient.

Le rapport du Conseil, qui représente quelque 150 entreprises de pre-

mier ordre, aborde en conclusion la possibilité d'un accord de libre-échange Canada-Japon, ou même d'un pacte tripartite Canada-États-Unis-Japon.

M. Tom d'Aquino, président du conseil, a indiqué que l'organisme entend explorer cette avenue dans les mois qui viennent. Selon lui, les Canadiens n'étaient pas mûrs pour une telle idée en 1981, mais il trouve aujourd'hui que c'est le moment tout indiqué pour y penser sérieusement.

Le Canada a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis et est engagé dans des pourparlers en vue de la création d'une zone nord-américaine de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique.

M. Mulroney a consacré une bonne partie de sa journée au tourisme, voyageant à bord du train à grande vitesse Shinkansen qui relie Tokyo à Kyoto, soit à peu près la distance entre Ottawa et Toronto, en moins de trois heures. Il a aussi visité, à Kyoto, le temple Kinkaku-ji, ancienne demeure d'un Shogun devenue temple bouddhiste zen.

Entre-temps, il s'est entretenu avec des gens d'affaires de Kyoto, pour se rendre ensuite à Osaka.

Mais le clou de sa journée a, sans contredit, été la publication du rapport du conseil, qui fait écho à toutes ses déclarations sur l'importance du commerce avec le Japon.

Selon M. D'Aquino, le Japon n'est

pas qu'un pays propice aux échanges commerciaux avec le Canada, c'est aussi une terre d'accueil possible pour les entreprises canadiennes qui désiraient s'y établir en permanence, à une époque où émerge, au Japon, une société plus prospère et davantage orientée vers la satisfaction des besoins des consommateurs.

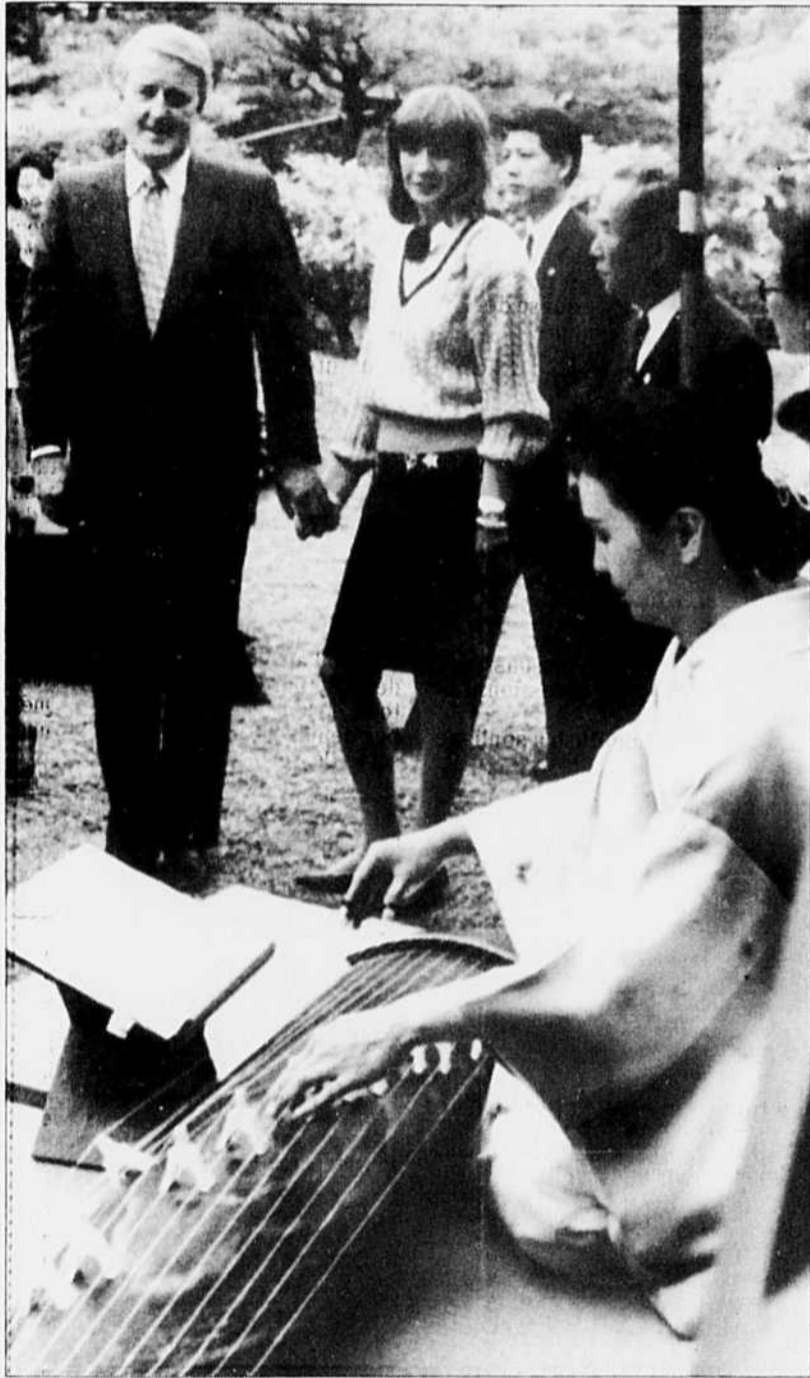
M. Mulroney a, bien sûr, abondé dans le même sens, en disant que le rapport du conseil pourrait même avoir sous-évalué le potentiel nippon.

Les investissements japonais au Canada ont grimpé en flèche depuis 1983, atteignant quelque 50 milliards \$, principalement sous la forme de titres et d'obligations. Le Canada souhaite maintenant trouver

le moyen d'obtenir qu'une partie de cette somme lui parvienne sous forme d'investissements directs, comme des usines d'automobiles, susceptibles de créer de l'emploi, avec les retombées économiques que cela entraîne.

De la même façon, le Conseil encourage les Canadiens à envisager la possibilité d'investir directement au Japon, un pays où le marché intérieur « sera le plus dynamique au monde au cours de cette décennie », prédit-il.

M. Mulroney s'entretient en privé avec le premier ministre Toshiki Kaifu, aujourd'hui, et rentrera au pays demain après avoir rencontré l'empereur Akihito.



Le couple Mulroney s'est accordé une pause musicale dans le jardin d'un restaurant de Kyoto.

## Le projet de loi sur les assurances pourrait bien mourir au feuilleton

Serge Truffaut

CONTRAIREMENT à l'engagement pris plus tôt cette année par M. Gilles Loisel, ministre d'État aux Finances et président du Conseil du trésor, il est peu probable que la Loi fédérale sur les assurances soit déposée d'ici le terme de la présente session parlementaire.

Hier en effet, le porte-parole du ministre a indiqué que M. Loisel « essaiera de déposer cette loi avant l'ajournement de la session le 21 juin prochain » tout en soulignant qu'en raison du laps de temps qui reste et du nombre de lois qui doivent être présentées d'ici là, « ce sera trop juste ».

Selon les informations fournies, il est vraisemblable que cette loi si attendue par l'industrie des assurances soit présentée en septembre lors de la reprise des travaux en Chambre. Cela dit, l'objectif consistant à mener à bien cette vaste réforme du secteur financier d'ici la fin de la présente année, « demeure comme tel », a certifié M. Denis Boucher, porte-parole du ministre Loisel.

Cette nouvelle, cet hiatus dans l'échéancier fixé aura, sur bien des acteurs du monde des assurances, l'effet d'une douche froide, d'autant plus frigorifiante que lors de leur assemblée annuelle qui vient tout juste de se tenir à Winnipeg, les dirigeants de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) avaient informé les acteurs de l'industrie que « d'après certaines sources gouvernementales, le dépôt de la nouvelle loi sur les sociétés d'assurances du Canada pourrait avoir lieu dans deux semaines tout au plus ».

Lors de la dernière allocution qu'il a prononcée en tant que président du conseil d'administration de l'ACCAP, M. Kevin P. Kavanagh, qui occupe la fonction de président et chef de la direction de Great-West Lifeco, a épinglé au passage les autorités gouvernementales en ces termes : « Dans son discours de l'an dernier, Pat Burns a parlé de la FRUSTRATION qu'il ressentait face à cette question (la réforme) et je partage ce sentiment. Cependant, je me rends compte que, depuis des années, cette frustration pousse bon nombre d'entre nous à vouloir en finir avec les problèmes de législation et de réglementation pour pouvoir nous consacrer à nos sociétés respectives ».

« Cela est tout à fait compréhensible, de poursuivre M. Kavanagh, quand on sait que les dernières modifications importantes apportées à la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques remontent à 1932 ». Rappelons que, de ministre en ministre, on promet de moderniser la Loi sur les assurances depuis quatre ans.

Lors de cette assemblée annuelle, le président sortant de l'ACCAP a cité le milieu bancaire en exemple pour sa « ténacité » à faire valoir ses vues auprès des autorités afin de mieux élargir sa « sphère d'activités ». D'ailleurs, « la rapidité extraordinaire avec laquelle les banques ont réussi à dominer le marché des valeurs mobilières témoigne de leur très grande capacité en la matière ».

En conséquence, M. Kavanagh a exhorté les membres de l'ACCAP à faire preuve de vigilance et d'une détermination analogue à celle que les banquiers ont déployée en matière de réglementation de l'industrie. Sinon, « les banques ne manqueront

pas, de prévenir M. Kavanagh, de faire valoir leurs intérêts ».

À cet égard, le président de l'ACCAP s'est fait d'autant plus insistant que si, par miracle, la loi des assurances était sanctionnée d'ici la fin de l'année, il faudra par la suite dépenser bien des efforts dans le but d'harmoniser une fois pour toutes les lois provinciales et fédérales. Président du conseil et directeur général de la Mutuelle du Canada, M. Jack V. Masterman a été choisi pour occuper le poste de président du conseil de l'ACCAP pour l'année 1991-1992.

Par ailleurs, l'ensemble des compagnies d'assurances de personnes a

vu son revenu-primes faire un bond de 12 % pour dépasser ainsi les 23 milliards \$. Selon les informations communiquées, « les rentes individuelles, qui ont enregistré une augmentation de 16 %, se sont placées en tête, suivies par les rentes collectives qui ont augmenté de 13 % ».

Pour sa part, l'assurance-vie en vigueur a progressé à raison de 9 % pour se fixer aux environs de 1,2 billion \$. Le total des prestations versées aux titulaires de polices et aux bénéficiaires a atteint les 18 milliards \$. Enfin, l'actif des compagnies d'assurances de personnes totalise 131 milliards \$, soit une hausse de 8 %.

## Le syndicat de Pascal rejette toutes les offres et liquidera les stocks

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

IL Y AURA une grande vente de liquidation des stocks chez les quincailleries Pascal. Elle débutera le jeudi, 6 juin.

C'est ce qu'a annoncé hier Coopers et Lybrand, la société chargée de la faillite de J. Pascal.

Un communiqué laconique émis hier après-midi par le syndicat fait savoir que toutes les soumissions qui avaient été reçues en vue de vendre les éléments d'actifs de la compagnie ont été rejetées.

Le responsable du dossier chez Coopers et Lybrand, André Giroux, ne pouvait être rejoint pour donner davantage de précisions.

Une source à cependant confié à la Presse Canadienne que le syndicat avait reçu 18 enveloppes contenant des offres d'achat.

Ce sont des anciens employés de J. Pascal, maintenant en chômage, qui se chargeront de procéder à la vente de liquidation.

Les stocks en inventaire étaient évalués, au 30 avril 1991, à 21,7 millions \$, selon le plus récent rapport du syndicat.

Rappelons que les diverses entreprises intéressées à racheter en bloc ou en partie les biens de J. Pascal avaient jusqu'à mardi dernier, 11 heures, pour déposer leurs offres d'achat au bureau du syndicat.

L'annonce de cette vente de liquidation survient au lendemain de la tenue d'une assemblée d'information des créanciers, au cours de laquelle les porte-parole des 1600 employés mis à pied avaient réclamé une enquête sur les circonstances entourant la faillite ainsi que des assurances quant aux sommes qui leurs sont encore dues par l'entreprise, principalement les payes de vacances.

De plus, selon le rapport du syndicat, le montant des réclamations des quelque 1900 créanciers de l'entreprise s'élève à 51,1 millions \$. Le principal créancier est la Banque de Montréal, qui demande le remboursement d'une somme de 12,9 millions \$.

## Rémillard enquête sur le secret Scotia-McLeod

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice Gil Rémillard enquête actuellement sur les procédures judiciaires qui ont entouré l'affaire Scotia-McLeod.

« Les services juridiques du ministère de la Justice ont été tout récemment saisis de cette affaire par les gens du ministère des Finances et nous sommes à regarder la question sous tous ses aspects », a déclaré hier à l'Assemblée nationale le ministre Gil Rémillard.

M. Rémillard répondait aux interrogations soulevées par le député de Gouin, le péquiste André Boisclair.

M. Boisclair a raconté que le 17

mai dernier, un juge de la Cour supérieure émettait une ordonnance de huis clos en vertu de laquelle toute l'affaire est secrète.

« Cette ordonnance a ceci de particulier qu'on ne peut connaître ni le nom des parties impliquées, ni le nom du juge (qui entendra l'affaire), ni le nom du demandeur. On ne peut même plus prendre connaissance du jugement et du numéro de la cause ».

Selon le député, cette décision de huis clos total « contrevient à un principe fondamental de droit que la justice doit être publique ».

Le député croit que « l'ordonnance

ouvre la porte aux pires abus, soit de permettre que la justice s'exerce derrière des portes closes dans le secret le plus absolu ».

Il a comparé ce type de justice à celle « qu'on retrouvait en Russie au plus noir de l'époque stalinienne ».

La ministre responsable des institutions financières, Louise Robic, s'est réfugiée derrière le fait que l'affaire est devant les tribunaux pour ne pas répondre aux questions du député Boisclair.

Mais le ministre de la Justice, que M. Boisclair invitait à demander au juge en chef de la Cour supérieure de revoir le jugement du 17 mai, a ad-

mis que son ministère enquêtait.

Toutefois, le ministre Rémillard a signalé que « le problème est d'autant plus difficile à analyser que le Procureur général n'est pas partie au dossier et que le huis clos empêche d'avoir les informations pertinentes ».

La compagnie Scotia-McLeod est un courtier en valeurs possédant sept succursales au Québec.

Des transactions de la succursale de Chicoutimi de cette firme font l'objet de préoccupations du député de Gouin et des questions qu'il a soulevées à l'Assemblée nationale.

## La bière en arbitrage au GATT

GENÈVE (AFP) — Le Conseil du GATT a décidé, hier, d'établir une commission d'arbitrage afin de trancher le conflit commercial qui oppose le Canada aux États-Unis au sujet de l'importation de bière et de vin.

Le Canada estime que la loi américaine des finances 1990 établit une discrimination à l'égard des exportations canadiennes de bière, de vin et de cidre, en accordant des avantages exclusifs à certains producteurs américains en matière d'accise.

Ottawa attaque d'autres pratiques et mesures américaines appliquées au niveau des États dans les domaines de la fiscalité, de la commercialisation, de l'étiquetage et de la distribution de ces boissons, également jugées discriminatoires à l'égard des producteurs canadiens. L'ambassadeur canadien, M. Robert G. Wright, a pressé le Conseil de décider sans plus attendre la création d'un panel.

L'ambassadeur américain Rufus Yerxa a riposté en qualifiant d'« imprécise et vague » la plainte canadienne, qui met en cause quelque 200 lois fédérales et d'État. Il est en tout cas « vital » que la partie attaquée ait suffisamment de temps pour préparer sa défense, a-t-il dit, sans pour autant s'opposer à la création d'un panel.

## J.S. Finance lance une émission d'actions

Claude Turcotte

ÉVÉNEMENT plutôt rare ces derniers mois, une petite entreprise, J.S. Finance Canada, lance une émission publique d'actions privilégiées pour un montant de 4 millions \$, soit 2 millions d'actions à 2 \$ chacune.

Me François-Xavier Simard, vice-président de cette société de portefeuille de la région de Québec, mentionne que l'offre comporte « des garanties un peu exceptionnelles », à savoir un dividende fixe, préférentiel et cumulatif au taux de 10 %; ces actions seront rachetables dans cinq ans au prix de 2 \$ plus les dividendes accumulés et impayés. Enfin, dans le cas où J.S. Finance Canada ferait une émission publique d'actions ordinaires d'ici 5 ans, les actions privilégiées pourront être converties en actions ordinaires à un prix égal à 80 % du prix d'émission des actions ordinaires. Tout cela explique, selon le vice-président, que le placeur pour compte de cette émission, Lévesque Beaubien Geoffrion, se montre optimiste quant à la vente de ces actions.

Que fera-t-on avec ces 4 millions \$? M. Simard affirme que le fruit de cette émission servira en grande partie à faciliter « un développement accéléré des filiales ». Il se pourrait en outre qu'une partie de l'argent serve « peut-être à une acquisition ». On ne veut pas nommer l'entreprise puisque tout n'est pas encore arrêté. M. Simard consent cependant à fournir quelques indices;

il s'agirait d'une compagnie intéressante, assez bien connue, fondée il y a plus de 30 ans. Cette entreprise se trouve dans un secteur d'activités où J.S. Finance Canada n'est pas présente actuellement.

J.S. Finance, qui demeure la filiale d'un holding suisse, fut formée il y a un peu plus de deux ans par un financier suisse alors âgé de 33 ans, M. Jurg Staubli et nouveau venu dans la région de Québec. Cette société de portefeuille québécoise a fait elle-même plusieurs acquisitions, si bien que ces actifs ont augmenté de 18 millions \$ en 18 mois. Parmi ses filiales, on retrouve André Lalonde Sports, Les industries fil métallique Major, Les investissements embrygènes, Le centre mondial de commerce Québec-Beauport, JS Genebeau Hockey (Harfangs de Beauport), ainsi qu'une participation dans Les produits alimentaires Cortina. Toutes ces filiales auraient atteint la rentabilité au cours du dernier exercice financier, y compris l'équipe de hockey de la ligue junior majeur, qui serait même « le fleuron du groupe » si l'on tient compte de sa valeur par rapport au prix de 300 000 \$ payé à l'achat. La filiale André Lalonde Sports, pour sa part, n'a pas complètement terminé sa phase de redressement, mais elle a atteint la rentabilité depuis l'acquisition en octobre dernier.

M. Simard souligne que la décision de procéder à cette émission d'actions privilégiées vise à un meilleur positionnement dans un marché stratégique et qu'elle démontre une con-

fiance certaine dans l'avenir de l'économie du Québec, dans un contexte de libre-échange canado-américain et d'une synergie avec la société-mère européennes et ses propres filiales en Europe.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1855.97 - 0.97
TSE-300	3498.40 + 5.62
Dow Jones	2969.59 + 10.73
Dollar canadien (US Cents)	87.22 sans changement
Or (New York-US\$)	361.10 - 2.40

(PC)

## Un CPG digne d'intérêt

# 10%

échéance 5 ans

Dépôt minimum de 500\$. Intérêt versé annuellement. Les taux peuvent varier sans préavis.



**MONTREAL TRUST**

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Tour Place Montréal Trust	982-7100	Centre Fairview	695-5230
Place Montréal Trust, niveau métro	843-8100	St-Lambert	465-3265
Place Ville-Marie	393-3117	Ville Mont-Royal	735-1314
Ch. Queen Mary	488-7000	Westmount	932-6000
rue St-Jacques ouest	392-1880	Outremont	273-7666
Promenades St-Bruno	441-9030		

# UNE QUESTION DE FAITS

LE POINT SUR LA RECHERCHE PHARMACEUTIQUE ET SUR LA FABRICATION ET LE PRIX DES MÉDICAMENTS, JUIN 1991

## FAUT-IL CROIRE TOUT CE QUE RACONTENT LES MULTINATIONALES?

On aura rarement vu dépenser autant d'argent pour prouver si peu de choses.

Les sociétés pharmaceutiques multinationales dépensent des millions de dollars en publicité dans la presse et à la télévision.

Elles parlent beaucoup dans leurs annonces de recherche et développement.

Les croyez-vous?

Ou pensez-vous, comme nous, qu'il est essentiel d'accroître la recherche fondamentale au Québec et que les médicaments coûtent **beaucoup** trop cher.

De toute évidence, le monopole accordé pour dix ans aux multinationales pour la plupart des nouveaux médicaments est bien trop long et empêche des entreprises canadiennes de vendre à bon marché des produits "génériques" de qualité.

N'est-il pas temps que les Québécois et les Québécoises puissent se procurer plus facilement des médicaments moins coûteux?

N'est-il pas temps que les multinationales investissent davantage dans la recherche fondamentale et dans la création d'emplois au Québec au lieu de gaspiller une fortune en publicité?

C'est notre avis. Nous sommes **l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques**. C'est grâce à nous que l'on trouve au Canada d'excellents médicaments génériques bon marché depuis plus de 25 ans.

Dans les prochains mois, nous vous expliquerons ce qu'il importe de savoir au sujet de la recherche pharmaceutique et du prix des médicaments.

Nous ne possédons pas les moyens financiers des multinationales et ne pouvons nous payer leurs belles annonces télévisées. C'est pourquoi votre aide nous est indispensable.

Si vous voulez voir baisser le prix des médicaments, téléphonez ou écrivez à votre député fédéral et au ministre des Consommateurs et des Sociétés, l'honorable Pierre Blais, à la Chambre des communes, Ottawa, K1A 0A6. Téléphone : (819) 997-3530.

Dites-leur que vous appuyez les fabricants canadiens de médicaments génériques. Et communiquez avec nous! Votre opinion nous intéresse.



**L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques**

1120, avenue Finch ouest, pièce 604, Downsview (Ontario) M3J 3H7  
Téléphone : (416) 663-2362 Télécopieur : (416) 663-9829

*Nous représentons des sociétés pharmaceutiques dynamiques, à capitaux canadiens, qui emploient 2 000 hommes et femmes d'un océan à l'autre.*

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Des manifestants anti-américains sont abattus à Addis Abeba

Les rebelles érythréens forment un gouvernement provisoire

ADDIS ABEBA (Reuter) — Plusieurs personnes ont été tuées hier, à Addis Abeba, lors de la dispersion par les rebelles, parvenus au pouvoir la veille, de manifestants protestant contre le rôle des États-Unis dans la chute du gouvernement éthiopien.

Les coups de feu ont duré une heure et ont retenti à travers la ville de trois millions d'habitants.

Le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE), qui s'est emparé mardi d'Addis Abeba, a ensuite déployé pièces d'artillerie et camions militaires aux points stratégiques de la ville. Il a demandé par haut-parleur aux habitants de rester chez eux.

« Nous étions trop détendus (...) Maintenant, nous devons être plus fermes », a dit un membre du Comité central du FDRPE.

Des témoins ont déclaré avoir vu plusieurs cadavres dans les rues. Un porte-parole du FDRPE a assuré que ses troupes avaient tiré sur les manifestants seulement après avoir été la cible de tirs de la foule.

Auparavant, les combattants du FDRPE avaient tiré des coups de feu en l'air pour disperser des manifestants anti-américains qui accusaient les États-Unis d'avoir permis la chute d'Addis Abeba et la perte de la province de l'Érythrée.

Les manifestants ont défilé dans le centre-ville et certains ont encerclé l'ambassade des États-Unis. D'autres s'en sont pris sur des voitures transportant des étrangers, en cherchant notamment les Américains.

Les États-Unis ont joué les médiateurs dans les pourparlers de paix

qui se sont ouverts lundi à Londres entre le gouvernement et les rebelles. Après la décision du gouvernement de procurer un cessez-le-feu, le médiateur américain Herman Cohen avait invité les rebelles à entrer à Addis Abeba pour y maintenir l'ordre.

Hier, les États-Unis ont exhorté les factions rebelles à organiser rapidement des élections et à adopter un système pluraliste. Le département d'État s'est félicité de la décision de la principale coalition rebelle, le FDRPE, de gérer le pays jusqu'à la formation d'un gouvernement provisoire en accord avec les autres mouvements le mois prochain.

Mais les indépendantistes du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) ont annoncé hier qu'ils formaient un gouvernement provisoire érythréen pour administrer cette province en attendant un référendum sur son indépendance.

Selon des responsables américains, sa déclaration a pris de court la délégation américaine. Le sous-secrétaire d'État américain Herman Cohen, qui a organisé les négociations de Londres, devait avoir des discussions avec le FPLE hier, ont-ils dit.

Comme le FDRPE, les États-Unis sont favorables à la tenue d'un référendum sur le statut de l'ancienne colonie italienne annexée par l'empereur éthiopien Haïlé Sélassié en 1952. Mais Herman Cohen, n'a pas précisé s'il était pour une Érythrée indépendante ou une autonomie régionale.

Issaïas Afwerki n'était pas en mesure de dire si le référendum aurait lieu avant ou après les élections érythréennes qui doivent être organisées par le gouvernement provisoire d'Addis Abeba dans l'année suivant sa formation.

Le FPLE, principal mouvement rebelle érythréen, allié au FDRPE contre le président déchu Mengistu Haïlé Mariam, affirme contrôler toute l'Érythrée. Il a pris part mardi aux discussions de Londres qui ont abouti à un accord sur la formation par le FDRPE d'un gouvernement intérimaire à Addis Abeba.

Le FPLE coopérera à la formation du gouvernement provisoire éthiopien, mais ne souhaite pas en faire partie, a déclaré son chef, Issaïas Afwerki. « Le gouvernement provisoire érythréen maintiendra une coopération élargie dans le domaine économique et dans d'autres secteurs d'intérêt mutuel avec le gouvernement provisoire éthiopien », a-t-il cependant ajouté.

À Tunis, un autre mouvement, le Front de libération de l'Érythrée (FLE), qui refuse de participer à l'établissement d'un gouvernement provisoire à Addis Abeba, a demandé un nouveau régime de reconnaître le droit des Érythréens à l'indépendance.

« Nous appelons à la tenue d'une réunion urgente de toutes les factions érythréennes en vue d'adopter une position commune permettant la proclamation de l'indépendance », a également dit Mohamed Idriss, chef du bureau des relations extérieures du FLE.

Le Front de libération Oromo, le plus petit des trois mouvements qui a participé aux négociations de Londres, a déclaré hier souhaiter l'organisation d'un référendum sur l'indépendance du peuple Oromo.

Mais le porte-parole du Front, Dima Younis Noggo, a dit que le mouvement participerait à la conférence prévue en juin.

Les Oromo constituent le plus grand groupe ethnique du pays, avec la moitié des quelque 52 millions d'habitants d'Éthiopie.

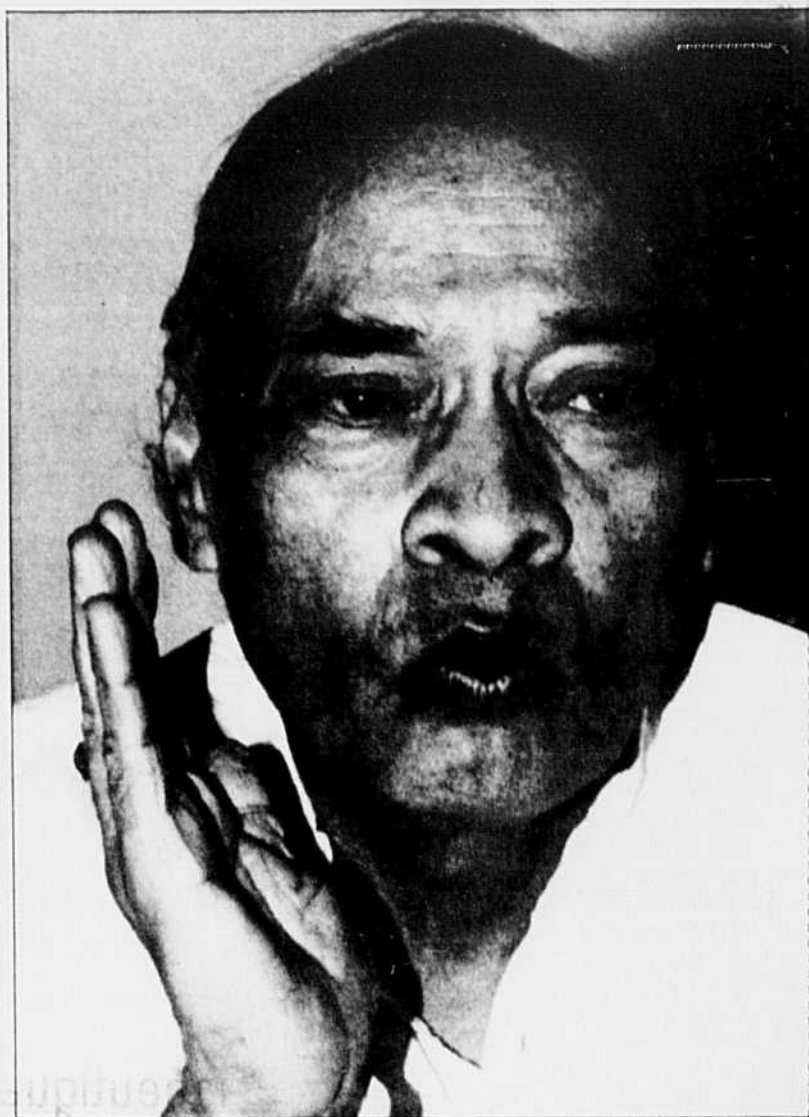
Les Éthiopiens qui ont commencé à fuir le pays après la chute du gouvernement de Mengistu, continuent d'affluer dans les pays voisins. Le Soudan, pays ravagé par une guerre civile et la famine, a demandé une aide internationale pour les 15 000 Éthiopiens qui se sont réfugiés dans l'est de son territoire.

Selon le commissaire soudanais aux réfugiés, le général à la retraite Abdel-Rahman al Khatim, 150 000 autres Éthiopiens font route vers la frontière du Soudan.

Plus de 10 000 soldats et civils éthiopiens se sont réfugiés au Kenya, en majorité des étudiants enrôlés dans l'armée.

L'aéroport international a été fermé pour empêcher des responsables du régime renversé de s'enfuir.

Des récits de procès sommaires et d'exécutions alimentent les craintes des habitants d'Addis Abeba qui redoutent des représailles contre les membres de l'administration Mengistu, en majorité recrutés dans l'ethnie Amhara, alors que les rebelles du FDRPE sont surtout Tigréens.



Narasimha Rao a succédé hier à Rajiv Gandhi comme président du parti du Congrès.

## Rao succède à Gandhi

NEW DELHI (AFP) — Le parti du Congrès a choisi hier pour remplacer Rajiv Gandhi, M. P.V. Narasimha Rao, 69 ans, un ancien du parti et un homme d'expérience proche du leader assassiné.

Sa première tâche sera de redonner une image d'unité et de solidité au plus vieux parti politique indien (fondé en 1885), alors que les élections législatives interrompues par la mort de Rajiv Gandhi doivent reprendre dans deux semaines, dans plus de la moitié du pays. Ces élections qui devaient avoir lieu les 23 et 26 mai ont été reportées aux 12 et 15 juin.

Mais en annonçant le choix du parti, son porte-parole, M. Pranab Mukherjee, a refusé d'indiquer si M. Rao deviendrait premier ministre au cas où le Congrès remporterait les élections législatives. « La question de l'élection du leader de notre groupe parlementaire sera abordée après » (les élections), a-t-il dit.

La nomination de M. Rao fait suite au refus de la veuve de l'ancien premier ministre, Mme Sonia Gandhi, d'origine italienne, de prendre la présidence du Congrès que lui avait offert les dirigeants du parti, dans l'espoir de prolonger avec elle une dynastie qui a gouverné l'Inde presque sans interruption depuis l'indépendance.

M. Rao a été élu à l'unanimité des membres du comité directeur du parti, décidés à faire taire les critiques de ses adversaires politiques qui avaient immédiatement affirmé que l'élection de Mme Gandhi était la preuve du désarroi et des divisions internes du Congrès.

Alors que la campagne électorale reprenait hier, après une semaine de deuil national, M. Rao va devoir redonner une nouvelle inspiration au parti. Son slogan « votez pour la stabilité », peut paraître comme une allusion aux échecs rapides des autres partis lorsqu'ils ont pris le pouvoir; il a été vivement contesté par son principal adversaire lors du scrutin.

Le Bharatiya Janata, (BJP) un parti de droite dont la campagne pour un nationalisme hindou a rem-

porté un vif succès, avait fortement dénoncé la nomination de Mme Gandhi, y voyant l'aveu que le Congrès n'avait plus de vrai leader et avait fait la preuve de ses divisions et de son manque de crédibilité.

Le BJP espère ainsi récupérer le thème de la stabilité, qui selon les sondages, était l'un des atouts attribués au Congrès par les électeurs avant la mort de M. Gandhi. Les sondages indiquaient également que le Congrès semblait en passe de remporter le plus grand nombre de sièges.

M. Rao, un juriste courtois et discret, est originaire de l'État méridional d'Andhra Pradesh où il a exercé divers postes ministériels avant d'être nommé premier ministre de l'État par Indira Gandhi. Dans les années 80, elle en fit son ministre des Affaires extérieures, puis de l'Intérieur; elle aimait avoir recours à lui pour mener des missions délicates.

Par ailleurs, le ministre indien de l'Intérieur, M. Subodh Kant Sahay, a déclaré que l'assassinat de Gandhi était le résultat d'une conspiration minutieusement planifiée.

Le ministre a rejeté l'hypothèse d'un acte individuel. « Ce fut une conspiration minutieusement planifiée », a-t-il dit à des journalistes, estimant que l'assassinat était le fait d'un groupe terroriste.

« À ce stade de l'enquête, les enquêteurs ne rejettent aucune hypothèse », a-t-il cependant ajouté, précisant que ceux-ci portaient tous leurs efforts sur la recherche de l'identité de l'assassin, une femme, qui a également été tuée dans l'explosion de la charge qu'elle portait à la ceinture.

« Le mobile du crime ne peut pas être établi tant que l'identité de la femme qui a apparemment servi de bombe humaine ne sera pas connue », a-t-il dit.

M. Sahay a refusé de commenter l'hypothèse selon laquelle les Tigres de libération de l'Eelam tamouïl (LTTE), principal mouvement séparatiste tamouïl du Sri Lanka, serait à l'origine de l'attentat.

## Sanglant attentat en Espagne

BARCELONE (AFP) — La destruction d'une caserne de la garde civile à Vic (50 km au nord de Barcelone, nord-est de l'Espagne), qui a fait hier soir 9 morts et 43 blessés, selon un dernier bilan officiel, serait due à un attentat à la voiture piégée de l'organisation basque ETA, estime-t-on de diverses sources.

Une jeune fille de 17 ans, a été découverte morte par les secours dans les débris, et deux autres personnes sont décédées à l'hôpital tard dans la soirée. Le précédent bilan officiel faisait état de 6 morts (3 fillettes entre 8 et 11 ans, un garde civil, son épouse et sa belle-mère), a-t-on également appris.

Une grande confusion régnait encore vers 23 heures à Vic où les services du petit hôpital avaient du mal à faire face à l'arrivée des blessés venus parfois en voiture particulière. Les blessés, dont plusieurs enfants dans un état grave, ont été répartis dans d'autres hôpitaux de la région.

Aucune revendication officielle de cet acte n'avait été rendue publique à minuit hier, mais les autorités locales et des responsables politiques espagnols condamnaient déjà l'attentat de Vic en mettant en cause l'organisation indépendantiste basque.

## L'OTAN rénovée veut rester au centre de la défense de l'Europe

BRUXELLES (AFP) — Les ministres de la Défense alliés, réunis mardi et hier à Bruxelles, ont réaffirmé que l'Alliance atlantique devait rester le pilier de la sécurité en Europe et ont pris les premières mesures concrètes pour adapter l'OTAN à l'ère de l'après-guerre froide.

Le secrétaire américain à la Défense, Dick Cheney, s'est félicité hier de cette étape importante dans la réforme de l'Alliance, la plus radicale depuis la fondation de l'OTAN en 1949.

Les ministres ont commencé à remanier de fond en comble la structure des forces alliées en Europe. Les troupes jadis massées le long de la frontière inter-allemande pour contrer une attaque soviétique seront réduites de moitié. Une nouvelle force d'action rapide pourra être expédiée pour désamorcer des crises d'un bout à l'autre du territoire de l'Alliance, y compris sur son flanc sud où la guerre du Golfe a fait apparaître de nouvelles menaces.

« L'OTAN sera ainsi mieux à même de faire face à un éventail de risques beaucoup plus large », a indiqué hier son secrétaire général Manfred Woerner.

Dans leur communiqué final, les Alliés reconnaissent qu'« un affrontement entre l'Est et l'Ouest est (dé-

sormais) beaucoup plus improbable ».

Mais ils ajoutent que des incertitudes et des périls subsistent : l'évolution politique difficile de l'URSS, son solide potentiel militaire ou les problèmes internes, économiques ou ethniques dans les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est.

« L'URSS continuera d'être la principale menace en Europe et son instabilité » risque d'avoir des conséquences sur la sécurité, a affirmé à la presse le secrétaire d'État américain Dick Cheney.

Mais si l'OTAN est allé de l'avant dans sa réforme, celle-ci est loin d'être terminée. Les ministres n'ont pas fixé les effectifs exacts du nouveau dispositif. L'Alliance devra aussi attendre son prochain sommet, à l'automne, pour avoir une nouvelle stratégie nucléaire : les ministres n'ont pris aucune décision sur l'arsenal atomique qui restera basé en Europe.

Les discussions ont aussi montré que la volonté des pays européens membres de la CEE et de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) de jouer un plus grand rôle en matière de défense continue de susciter des remous au sein de l'Alliance.

Les ministres ont tenu à souligner dans leur communiqué que l'OTAN

restera le forum essentiel de la consultation interalliée en matière de sécurité et que les projets européens ne devraient pas concurrencer l'Alliance, ni nuire à sa cohésion.

Mais une tentative pour ramener progressivement la France dans le giron de l'OTAN n'a pas eu le succès escompté par les Américains et les Britanniques, selon des diplomates alliés. Paris a fait savoir mardi qu'il n'était pas intéressé pour le moment par un arrangement qui aurait permis aux Européens de se servir de la nouvelle force d'action rapide de l'OTAN, en la plaçant sous la bannière de l'UEO.

La France a quitté le commandement intégré de l'OTAN depuis 1966 et ne participait donc pas à la réunion de Bruxelles. « Ce serait bien sûr une bonne chose si les Français se rapprochaient (de l'OTAN) aussi dans le domaine militaire », a estimé hier M. Woerner.

« Mais cette décision appartient entièrement à la France », a-t-il ajouté. Il a aussi jugé très improbable que la refonte de l'OTAN aboutisse à placer à la tête des forces alliées en Europe un général européen, et non plus américain. « Je ne m'attends pas à un tel changement dans le proche avenir », a déclaré de son côté Dick Cheney.

## Bjorn Engholm promet un meilleur avenir aux sociaux-démocrates allemands

BREME (Reuter) — Les sociaux-démocrates allemands (SPD) se sont donnés hier d'un nouveau président, Bjorn Engholm, dans la perspective avouée de ramener le SPD aux affaires dans les meilleurs délais.

Seul candidat en lice, le ministre-président du Schleswig-Holstein a été élu avec 458 voix sur 470 au Congrès bi-annuel du parti réuni depuis mardi à Brême. Il n'y a eu que sept voix contre et cinq abstentions.

« Les sociaux-démocrates allemands sont sur la voie de reprendre les responsabilités à la tête de notre pays », a déclaré Bjorn Engholm

dans un discours prononcé devant le Congrès.

Agé de 51 ans, le plus vieux des « petits-fils » de l'ancien chancelier Willy Brandt avait été propulsé sur le devant de la scène en décembre dernier par le refus inattendu d'Oskar Lafontaine, challenger malheureux du chancelier Helmut Kohl, de succéder à Hans-Jochen Vogel, le président du SPD qui prend sa retraite.

Il se présente comme un modéré dont l'objectif est de moderniser le SPD pour le mener à la victoire aux élections législatives de 1994.

Le 2 décembre dernier, les sociaux-démocrates avaient été sévèrement battus par les chrétiens-démocrates (CDU) du chancelier Kohl lors des premières élections législatives de l'Allemagne unifiée.

Mais les problèmes, en particulier économiques, de l'ancienne Allemagne de l'Est ont fait chuter la popularité du gouvernement et le SPD a remporté cette année d'importantes élections partielles.

« La coalition à Bonn ne peut plus durer. Elle est dépassée, immobile, épuisée, a déclaré le nouveau prési-

dent du SPD. Nous sommes maintenant un seul État. Nous voulons et nous devons devenir un seul peuple, une seule société ».

Sur les problèmes de défense, qui divisent profondément son parti, Bjorn Engholm s'est dit favorable à la mise sur pied de forces de maintien de la paix plutôt que de contingents militaires, comme le souhaite le chancelier Helmut Kohl. L'aile gauche du SPD est opposée à toute intervention de l'Allemagne hors de ses frontières.

Willy Brandt a soutenu la position de Bjorn Engholm. « Dès le départ, nous avons été favorables à une organisation des Nations unies plus efficace. Nous risquerions de perdre notre crédibilité et notre influence en manquant la première chance de réaliser ce vœu », a dit l'ancien chancelier.

Le nouveau chef du SPD s'est engagé à ouvrir davantage le parti au monde des affaires et à le préparer à lutter économiquement contre le Japon ou les États-Unis.

Ancien ministre de l'Éducation et de l'Agriculture sous le gouvernement de Helmut Schmidt, Bjorn Engholm appartient à la génération des Oskar Lafontaine ou Gerhard Schröder, autres ministres-présidents du SPD, réputés pour leur centrisme.

La CDU a estimé qu'il n'avait pas la stature d'un chef de parti. « Ses déclarations passionnées pour l'Europe vont se transformer en phrases creuses. Au lieu de reconnaître la plus grande responsabilité de l'Allemagne dans le monde, il va revenir à la mentalité du oubliez-moi », a déclaré le secrétaire général chrétien-démocrate, Volker Rühle.

## Aziz prône la démocratie en Irak

d'après AFP et Reuter

RABAT — Le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz a reconnu les défauts du système du parti unique, en l'occurrence du parti Baas en Irak, et prôné le multipartisme dans une interview publiée hier par le quotidien marocain *Al-Itihad Al-Ichтираqui*.

« L'erreur fondamentale (commise par le parti Baas) est d'avoir accaparé le pouvoir, a estimé M. Aziz ajoutant qu'il est impossible pour un parti unique, aussi démocratique soit-il dans ses rangs, de découvrir ses propres erreurs ».

« L'erreur consiste dans le fait que lorsqu'on dirige seul, on ne peut connaître ses défauts », a-t-il déclaré.

« Lorsqu'on a en face de soi une opposition capable d'exprimer ses opinions que ce soit au Parlement ou à travers la presse, cela peut aider le parti au pouvoir à rectifier le tir », a-t-il ajouté.

Le responsable irakien a en outre indiqué qu'à l'heure actuelle aucun dialogue n'a encore été engagé entre Bagdad et les partis irakiens d'opposition installés à l'étranger.

« Aucune initiative concrète (en ce sens) n'a encore eu lieu, ni de notre part ni de la leur. Nous éprouvons des difficultés à dialoguer avec la plus grande partie de ceux qui se sont installés à Beyrouth comme ces derniers éprouvent des difficultés à communiquer avec nous », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, près de 200 000 Irakiens ont péri dans la guerre du Golfe et dans les insurrections qui l'ont suivie, a déclaré hier l'organisation écologiste Greenpeace.

Dans un rapport exclusivement consacré à la guerre du Golfe et à ses suites et basé sur des informations publiées par les journaux, l'organisation affirme que jamais autant de dégâts n'ont été infligés à une nation en si peu de temps avec des armes conventionnelles.

À la date du début mai, 183 000 personnes avaient péri dans la guerre et ses suites — l'insurrection chiite dans le sud de l'Irak, le soulèvement kurde dans le nord et la tragédie des réfugiés kurdes.

## Nouveau cabinet népalais

KATMANDOU (Reuter) — Le premier gouvernement démocratiquement élu au Népal depuis 1959 a annoncé hier la formation d'un cabinet de 15 membres, au sein duquel le premier ministre Girija Prasad Koirala concentre les portefeuilles les plus importants.

Girija Prasad Koirala, nommé à la tête du gouvernement dimanche, a été élu hier matin chef du Parti du Congrès népalais qui a remporté les élections tenues au début du mois.

Il détient à lui seul les portefeuilles des Finances, des Affaires étran-

gères, de la Défense, de la Santé et des Affaires du palais royal.

Cette dernière attribution en fera l'interlocuteur privilégié du roi Birendra, qui a renoncé à son pouvoir absolu et accepté l'instauration d'une monarchie constitutionnelle de type britannique, l'an dernier, après une vague de manifestations.

Le nouveau gouvernement du seul royaume officiellement hindou de la planète comprend une femme, Shailaja Acharya, et un musulman, Cheikh Idriss.

ROLEX

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique  
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876

# ÉDITORIAL

## Pathétique et prophétique

CONTRE leurs nombreux détracteurs, les faiseurs d'image prétendent encore et toujours que la perception du public, en matière politique, est de loin plus importante que la substantifique moelle des programmes. On ne pourra blâmer le chef du Parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, s'il se rallie à cette vue cynique des choses après la curieuse expérience qu'il traverse cette semaine. D'un bout à l'autre du Canada, on salue comme nouveauté et progrès important la politique constitutionnelle qui obtenait, en fin de semaine dernière à Sherbrooke, l'aval de l'aile québécoise du PLC.

Or, la résolution que pilotait le député de Lasalle-Emard, M. Paul Martin, est quasiment une copie conforme du discours intitulé « Vers un Canada moderne: la voie de la réforme », que prononçait M. Chrétien à Montréal le 21 avril dernier. Elle ne contient rien d'extraordinairement nouveau eu égard au témoignage de M. Chrétien devant la commission Bélanger-Campeau, à Québec, l'automne dernier. Elle met tout simplement un peu plus de chair sur le squelette encore mal radiographié du « fédéralisme asymétrique », une notion que les Libéraux explorent prudemment tant elle déplaît à leur chef spirituel, M. Trudeau. L'intérêt soudain que suscite cette proposition est donc en soi un phénomène politique, qui éclaire fortement le Québec sur les limites de toute « offre » qui pourrait lui être soumise de la part du Canada.

Le plafond est bas. Il se situe en deça des accords constitutionnels du lac Meech, même si certains, jusqu'au sein du PLC, ont voulu présenter la « nouvelle » position de M. Chrétien comme une sorte de repentir et de ralliement tardif à la formule qu'il avait combattue et contribué à faire échouer l'an dernier. La position du PLC offre moins que Meech, et grâce à quelque flou artistique dans les termes, elle pourrait aussi ajouter à l'emprise fédérale sur les provinces, résultat absolument contraire à ce que recherche le Québec.

M. Chrétien et le PLC n'ont pas cédé d'un iota sur ce qui les opposait le plus profondément à l'accord de 1987, la façon de reconnaître constitutionnellement le caractère « distinct » du Québec. Pour eux, il ne s'agit toujours que d'une déclaration symbolique, qui vient en préambule au texte constitutionnel proprement dit et qui ne devrait donc pas avoir d'effets très précis. La résolution Martin est d'ailleurs limpide là-dessus : tout ce que permettra cette « distinction », c'est la « promotion de la lan-

gue et de la culture française » au Québec et, dans un Sénat réformé, un veto sur les projets de loi ou les décisions touchant la langue française. Autrement dit, la distinction n'est que linguistique et le Québec ne saurait s'en autoriser pour en prendre plus large du côté de ses institutions économiques et sociales, comme il prétendait pouvoir le faire en vertu des accords de Meech. Et comme on craignait tant, dans le reste du Canada, qu'il s'avise de le faire.

Cette différence est capitale, et ce n'est pas en faisant valoir que la proposition libérale donnerait clairement au Québec un « veto » sur tout futur amendement constitutionnel qu'on la fera oublier. D'une part, il ne s'agit pas d'une conversion. M. Chrétien n'a jamais combattu l'idée d'un veto québécois. D'autre

Québec, tout en ayant l'air de ne pas y toucher.

Encore que tout ne soit pas spécifié du côté du nombre de sénateurs qu'éclairerait chaque province, et du futur rôle du Sénat élu, le Parti libéral ne cesse de se rapprocher de la formule du Sénat « triple E » (égal, élu, efficace) que réclament l'Ouest et l'Atlantique. Comme le Québec y serait aisément mis en minorité, sauf sur les questions linguistiques où on lui consentirait un veto, il est évident qu'on se trouve potentiellement devant un rouleau compresseur de magnitude première. Aucune proposition libérale, en fait, ne mérite d'être le moins ditement prise au sérieux, tant qu'on la laissera baigner dans ces eaux troubles qu'on évite soigneusement de clarifier.

Quant à la notion de « fédéralisme fonctionnel », la nouvelle échappatoire en vogue, elle devient hautement suspecte. La nouvelle répartition des pouvoirs, dit la résolution libérale, relèvera de « la détermination du niveau de gouvernement le plus susceptible de répondre adéquatement aux besoins de la population, en fonction du mieux-être de celle-ci ». Il était aussi joliment bichonné, le cheval de Troie. Car c'est justement au nom de ce beau principe que le gouvernement fédéral s'apprête sous nos yeux à envahir le champ de l'éducation, et qu'il se mêle même, actuellement, de se prendre pour un substitut aux commissions scolaires! Le temps venu de condamner la chose en soutenant une très acceptable motion du Bloc québécois, les libéraux du Québec se sont esquivés derrière les rideaux de la chambre des Communes. Pour mieux se draper dans leur fédéralisme fonctionnel, sans doute, qui est aussi une feuille de vigne.

La proposition libérale qui commence à exercer séduction, c'est donc moins que Meech, et quand c'est plus que Meech, c'est tout simplement dangereux. Le caucus libéral du Québec et ce qui reste de ses militants dans la province ont pourtant mis quelque ardeur à tenter de se donner une position défendable au Québec, et tenable au Canada. Le bricolage encore informe où ils ont abouti, c'est le seul qu'on puisse attendre du reste du Canada, aux prises avec les mêmes contradictions, avec la même impossibilité de résoudre une quadrature du cercle. Même ceux qui n'ont jamais envie d'écouter M. Chrétien devraient le faire. Son effort a certes un côté pathétique, mais il est aussi, et surtout, prophétique.

LISE BISSONNETTE

### Les offres libérales démontrent que le plafond est bas

part, même si le parti inscrit ce droit de veto dans son chapitre sur le caractère distinct du Québec, il ne s'ensuit surtout pas qu'il s'agit d'une sorte de cadeau au Québec seulement! La seule différence avec Meech, ici, c'est que l'accord de 1987 donnait le même veto à toutes les provinces, alors que le Parti libéral, au moins selon ce qu'en disait M. Chrétien en avril, préférerait un veto régional (Atlantique, Québec, Ontario, Ouest) probablement moins paralysant.

Au chapitre des trois autres « conditions » que posait le Québec pour redevenir partie prenante à la constitution canadienne — une compétence en immigration, les limites au pouvoir de dépenser, la participation à la nomination des juges de la Cour suprême — la formule du PLC est à peu près équivalente à celle de Meech.

Les choses se compliquent toutefois, quand les Libéraux ajoutent de nouveaux ingrédients à la recette. Parce qu'ils sont là, comme leurs adversaires, pour gagner des élections, ils ont attrapé deux des grandes réflexions à la mode: la réforme du Sénat, et la division des compétences fédérales-provinciales selon des critères « fonctionnels ». Dans les deux cas, il y a là en germe ce qu'il faut pour resserrer l'étau sur le

## LETTRES AU DEVOIR

### Ville-Marie était inhabitée

L'AN PASSÉ, à la place d'Armes, lors de la célébration du 348<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, le président du conseil municipal, M. André Berthelot, a salué les Américains comme s'ils avaient été presque des co-fondateurs de la colonie naissante. C'était pousser un peu loin la flagornerie ou l'inconscience! Cette année, il s'est montré moins dythyrambique, se contentant de mentionner que M. de Maisonneuve s'était établi dans un territoire habité par les Américains. Mais c'est encore trop dire!

Depuis de nombreuses décennies avant 1642, les basses terres de la vallée du Saint-Laurent étaient inhabitées. La bourgade la plus proche de Ville-Marie était probablement celle des Algonquins sur l'île aux Allumettes, dans la rivière Outaouais. C'était à environ 250 kilomètres de la pointe à Callières où fut érigé le premier fort de Ville-Marie. Que dire des Hurons qui, eux, habitaient plus loin que les Algonquins? Quant aux villages des Agniers, ils étaient situés dans la vallée de la rivière Mohawk, à quelques 280 kilomètres au sud de Montréal. Ceux des autres Iroquois se trouvaient au sud-est du lac Ontario. Du côté de l'est, les Abénaquis n'avaient pas encore été chassés de la Nouvelle-Angleterre. Il n'y avait donc pas d'Américains ni sur l'île de Montréal, ni sur l'île Jésus, ni dans la grande région montréalaise.

Il en découle donc que M. Berthelot se mêle peut-être avec d'autres fondations comme celles du fort Orange, du fort James-town, du fort Christina, de New Amsterdam, etc.

Aurélien Bolsvert  
Repentigny, 21 mai 1991

### Les ingénieurs de l'État

LE GOUVERNEMENT du Québec et les corporations publiques ou parapubliques qu'il régit, emploient directement ou indirectement environ 25 % des ingénieurs du Québec. À ce nombre peuvent être ajoutés environ 50 % des ingénieurs employés par les bureaux de consultants du secteur privé qui oeuvrent à des mandats dont les fonds proviennent du gouvernement du Québec ou des corporations sous sa juridiction. Au total donc, environ 35 % des ingénieurs du Québec travaillent pour l'État québécois.

La rémunération de ces ingénieurs varie considérablement. Selon les résultats de l'enquête sur la rémunération des ingénieurs salariés faite par l'Ordre des ingénieurs du Québec en 1989, on retrouve dans le haut de l'échelle ceux qui travaillent pour les sociétés d'État (Hydro-Québec), les communautés urbaines et les municipalités et dans le bas, ceux qui travaillent directement pour le gouvernement provincial. Au milieu de l'échelle, on retrouve les ingénieurs employés du domaine parapublic et ceux du secteur privé de la consultation.

En supposant que tous ces ingénieurs font un travail pour lequel ils ont été formés, faisant appel à leurs connaissances et à leur expérience, pourquoi un ingénieur au ministère des Transports ou à celui de l'Environnement gagnerait-il seulement 79 % de la rémunération d'un ingénieur d'Hydro-Qué-

bec? Leur domaine respectif est certainement aussi important que celui de l'énergie.

Si le gouvernement répartissait un peu mieux la tarte salariale des ingénieurs sous sa gouverne (directe ou indirecte), et si les ingénieurs du gouvernement, qui travaillent moins d'heures que les autres, augmentaient de 10 % le nombre de leurs heures travaillées, je suis sûr que le rattrapage pourrait se faire rapidement au niveau de leur rémunération.

Et puisqu'on en parle, celle-ci ne tient pas compte de deux avantages non négligeables par rapport à celle du secteur privé. Il y a d'abord la question de la sécurité d'emploi dont jouissent les ingénieurs à l'emploi du gouvernement du Québec et ceux de la plupart des sociétés sous sa juridiction. Cette sécurité a certainement un prix dans notre système économique; cet avantage fait-il partie de la négociation actuelle? Et que dire du fond de pension à 2 % par année du salaire carrière pour les ingénieurs du gouvernement et à 1-1/8 % pour ceux du secteur privé lorsqu'il y en a un?

En fait, plus on y regarde, plus on peut constater que l'écart le plus important n'est peut-être pas entre les ingénieurs salariés du gouvernement et ceux des sociétés ou corporations sous sa juridiction, mais bien plutôt entre ceux du public et ceux du privé.

Pierre R. Tremblay, ing.  
St-Bruno, 13 mai 1991

### Première femme médecin

LES PAUVRES scénaristes de la Fondation Bronfman s'en donnent à cœur joie avec l'histoire de la « première femme médecin au Canada ».

À l'Université de Toronto en 1871, selon ces braves inventeurs, un quidam appelé MacFarlane se moque d'une étudiante inscrite à son cours d'anatomie. Le spectateur à l'impression qu'il s'agit de « Madame Straoh » dite première doctoresse canadienne. Je m'étonne et proteste... une fois de plus!

S'il s'agit d'Emily Howards Stowe, née en 1831 sous le patronyme Jennings, que l'archiviste montréalais Jean-Jacques Lefebvre considère « la première femme médecin au

Canada », la doctoresse avait obtenu son diplôme de médecin aux États-Unis (New-York) en 1867, quatre ans avant l'incident proposé par les scénaristes.

S'il s'agit par contre d'Augusta Stowe, née Yullen, que l'historien torontois G.M. Braig considère « la première femme médecin au Canada », il y a encore maladresse. Cette doctoresse Stowe écrit en 1906 dans *A brief history of the Ontario Medical College for Women*: « c'était l'époque où les femmes, en 1870 se voyaient refuser l'admission aux écoles de médecine ». Il lui fallut attendre, grâce à l'aide du docteur et professeur Michael Barrett et à ses démarches, que le collège ouvre ses portes en octobre 1883, pour que des femmes, au Canada, s'inscrivent en médecine!

Pourquoi diable la Fondation Bronfman ne s'en tient-elle pas à notre patrimoine bien établi? Tiens, par exemple une capsule avec l'une de nos premières Québécoises médecins, la doctoresse (ou le docteur, à l'époque) Irma Levasseur. Ne fut-elle pas, en 1907, à l'origine de la fondation, à Montréal, de l'Hôpital Sainte-Justine avec Madame Justine Lacoste, épouse du financier Louis de Gaspé Beaubien? Pas de confusion cette fois!

Jacques Lamarche  
Saint-André-Avelin, 22 mai 1991

### Entorse à l'éthique?

DEPUIS TROIS mois mon épouse et moi, avec d'autres, avons consacré beaucoup d'heures de nos loisirs pour organiser le travail des 125 solliciteurs qui ont eu à rencontrer à domicile chacun des 1300 membres de notre parti politique dans le comté que nous habitons.

Nos efforts vont rapporter entre 13 et 14 000 \$ pour une moyenne de contribution par membre de 10 \$, la plupart trouvant qu'ils se sont impliqués assez lorsqu'ils ont payé 5 \$ pour le renouvellement de leur carte de membre.

Aujourd'hui un confrère me montrait le rapport annuel (1990) du Directeur général des élections (DGE) sur le financement des partis politiques du Québec et me faisait remarquer que le parti adverse avait recueilli 4,2 de ses 5 millions lors de 251 brunchs, cocktails, tournois de golf ou dîners dont une trentaine à 1000 \$ et plus le billet. (82 % des fonds recueillis).

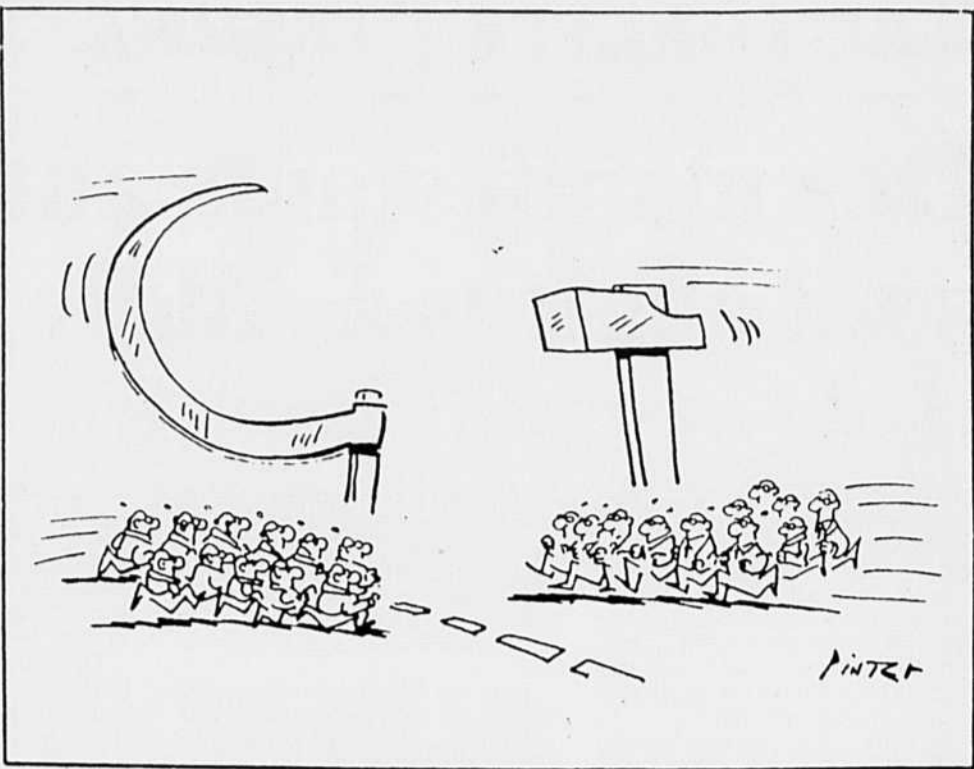
Dans le rapport, un de ces soupers m'a frappé; les 14 personnes qui s'y trouvaient (7 contracteurs et leurs épouses peut-être) ont contribué autant que ce que nos trois mois d'efforts vont rapporter.

Je me suis alors souvenu que dans un comté voisin, les 40 maires du comté avaient été invités à rencontrer le député et un ministre dont les responsabilités touchent à certains aspects de la vie municipale s'ils acceptaient de payer 250 \$ le couvert.

Suis-je seulement un frustré pisse-vinaigre ou les pratiques de nos adversaires sont-elles critiquables sur le plan éthique?

Comment s'expliquer que LE DEVOIR ait été le seul à mentionner les chiffres cités plus haut et que ni le *Soleil*, ni la *Presse*, ni le *Journal de Québec* n'aient soufflé mot de cet aspect du rapport du DGE du Québec.

Rémi Bourgoïn  
St-Antoine-de-Tilly, 15 mai 1991



LE MONDE

### Michel Duquette

## Les esturgeons jaunes

RAPELONS la petite histoire du gaz naturel au Québec. Tout débute en 1958 alors qu'un tronçon du gazoduc de l'Ouest arrive à Montréal. Trois compagnies ayant leur siège social en Ontario se partagent alors la distribution locale: la Corporation de gaz naturel du Québec, filiale des pipelines Trans Canada, le Gaz provincial du Nord, à Rouyn, et la Société gazière, de Hull. À cette date, le gaz ne représente que 0,67 % du bilan énergétique québécois, contre 11,88 % pour l'ensemble du Canada. L'évolution est lente. En 1971, sa part ne représente encore que 4,84 % des utilisations d'énergie, tandis qu'à l'échelle canadienne, la proportion atteint 23 %.

D'où une première observation qu'on pourrait reporter sur la période la plus récente: le manque d'intérêt du gouvernement québécois envers une filière moins autochtone que l'hydroélectricité. Des prix de détail de 30 % supérieurs à ceux de l'Ontario en limitent la percée sur le marché local. Dans cette province, l'industrie en plein essor et surtout le secteur manufacturier sont grands demandeurs de cette ressource, qui provient d'Alberta.

La fin des années 70 vient tout changer. L'élévation des prix du pétrole, que le Québec importe de l'étranger, menace sa stabilité économique. Le gouvernement souverainiste de l'époque fait en 1977 l'énoncé d'une politique énergétique axée sur la diversification des utilisations. Même si elle se manifeste sur le tard, cette politique mérite d'être saluée comme une tentative courageuse de desserrer le goulot d'étranglement qui se manifeste ici, comme en Europe et dans les nouveaux pays industriels. Un goulot susceptible de limiter sérieusement la capacité concurrentielle de l'économie. L'âge du gaspillage et de la grosse baignole tire à sa fin.

Le programme énergétique national (PÉN) de 1980 fait sa part avec le prolongement du gazoduc à l'intérieur du Québec, des subsides au transport, enfin la bi-énergie. Cette panoplie de mesures entraîne un déclin marqué de la consommation locale de pétrole, confirme le rôle majeur de l'électricité et fait une place intéressante au gaz naturel. En 1986, celui-ci satisfait 15 % de tous les besoins énergétiques du Québec, 22 % dans l'industrie. Le gouvernement se montre actif dans ce dossier, par le biais de la Caisse de dépôt et placement et de SOQUIP, qui réalisent d'importantes prises de participation à partir de 1978. Sur cette lancée le contrôle public, direct et indirect, sur Gaz Métropolitain, passe à 54,4 % en 1984.

Parallèlement, la mainmise de ce distributeur sur la presque totalité du réseau domestique se confirme en 1985 par l'acquisition de plusieurs autres firmes. En 1987 Gaz Métro, chapeauté par le holding Noverco, est responsable de plus de 90 % des ventes sur le marché québécois. Ses investissements font plus que quintupler en l'espace de cinq ans.

UN TEL succès ne doit pas masquer le retard que le Québec affiche par rapport aux pays industrialisés, où le gaz compte pour 20 % des utilisations en France, 35 % aux États-Unis et 45 % en Allemagne. Nulle surprise à cela, car ce type de développement accompagne l'essor de l'industrie manufacturière, si important là-bas, moins vigoureux ici.

À cette étape cruciale, les choses commencent à se gâter pour le gaz naturel. L'arrivée du groupe Canam Manac, à titre de partenaire important en 1988, ne livre pas les fruits escomptés. De son nouveau perchoir, Marcel Dutil tente sans succès de prendre le contrôle d'Ultramar, avec le concours de la banque Paribas et d'Unigesco.

C'est la belle époque des « takeovers » ou fusions d'entreprises qui vont mener l'investisseur Campeau là où l'on sait. Dutil cherche ensuite à profiter de la marge bénéficiaire de Noverco-Gaz Métro pour renforcer d'autres activités, moins lucratives. Le style audacieux du pdg finit par indisposer les partenaires publics, qui cherchent discrètement une issue honorable à leur association.

Un autre phénomène, la déréglementation des prix, vient à son tour obscurcir l'horizon gazier, en rendant la ressource moins attrayante pour les régions situées en bout de ligne. Le Québec doit payer plus cher un produit qui a déjà transité par cinq provinces avant de lui parvenir. Les avantages qu'on en escomptait

s'amointrissent d'autant.

C'est dans ce contexte chargé qu'il faut comprendre le projet Soligaz. À l'origine, ce méga-projet « modeste », moins de 450 \$ millions, a été conçu pour approvisionner le Québec en liquides de gaz naturel (LNG), butane et propane, grâce à la modernisation de l'oléoduc Sarnia-Montréal, avec terminal soit dans l'Est de Montréal, soit à Varennes près des installations de Pétromont. La formule de coopération est originale. Au printemps 1986, SOQUIP s'associe à Gaz Métro, à la firme de génie-conseil SNC ainsi qu'à Alberta Natural Gas pour former ce consortium.



Le projet, marqué de nombreuses fleurs de lys, n'a pas l'heur de plaire à l'industrie pétrochimique ontarienne où Polysar, Dow Chemicals et la pétrolière Esso mènent une vigoureuse cabale auprès de l'Office National de l'Énergie, de juridiction fédérale. Québec fait de l'unique grand projet énergétique du sud de la province un dossier prioritaire, qu'il défend griffes dehors dans les antichambres d'Ottawa.

Il faut croire qu'à l'impossible, nul n'est tenu. En effet, absorbé par la succession de crises constitutionnelles et autres qui ont agité le Québec depuis l'an passé, et tout en faveurs envers Hydro-Québec, l'enfant chéri de l'énergie, le gouvernement commit la légèreté inexcusable de laisser ce projet important.

Après des délais bureaucratiques malencontreux et des tentatives de refinancement, Soligaz réalisa sans encombre et un peu vite les études d'impact que le Bureau d'aménagement et de protection de l'environnement (BAPE) lui réclamait. Surtout en ce qui a trait aux fameux sites d'entreposage de la ressource, qui fondent la viabilité du projet. On connaît la suite; ce fut la levée de boucliers. La semaine dernière, le BAPE alla jusqu'à refuser le projet d'entreposage. Beau gâchis!

Dans une région déjà exposée à des accidents environnementaux, on pense à l'incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile ainsi qu'à celui des pneus, il saute aux yeux que Varennes n'était pas la terre promise pour un projet d'entreposage de gaz naturel. Il eût fallu préparer le terrain, au sens figuré, expliquer en détail les retombées de cette implantation ainsi que les caractéristiques particulières des gazotechnologies qui permettent, dans les pays industrialisés, de tirer parti de cette ressource précieuse dans un milieu densément peuplé. Même la Californie, zone tellurique s'il en est, est grande utilisatrice de gaz naturel.

Il fallait insister là-dessus et dire que sans gaz naturel, il n'y a pas de politique énergétique possible dans le contexte actuel quand on considère, sans parler des exportations, les coûts associés à la satisfaction de la demande de pointe, alors qu'il faut alimenter téléviseurs et cuisinières de Témiscamingue à Blanc-Sablon. Le gaz naturel peut jouer un rôle majeur, reconnu partout, dans la co-génération d'électricité. C'est sans parler de ses autres utilisations possibles.

PARCE qu'on n'a pas mis les citoyens dans le coup, à commencer par ceux de la région concernée, il est fort plausible que les esturgeons jaunes décident de mettre un terme, une fois pour toutes, au projet Soligaz, pourtant désirable pour la race humaine. Avec la question environnementale qui fait surface, les décideurs, s'ils ont à cœur de réussir leur mission, devraient se mettre une fois pour toutes dans la tête que les choses ne seront plus jamais les mêmes.

Une poignée d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires, réunis derrière des portes closes, ne pourront plus décider seuls des grandes orientations énergétiques du Québec. Il leur faudra désormais, comme cela se fait ailleurs, convaincre la population qu'elle n'est pas assise sur un baril de poudre, et les esturgeons jaunes qu'ils pourront copuler à leur aise dans les flots bleus.